Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

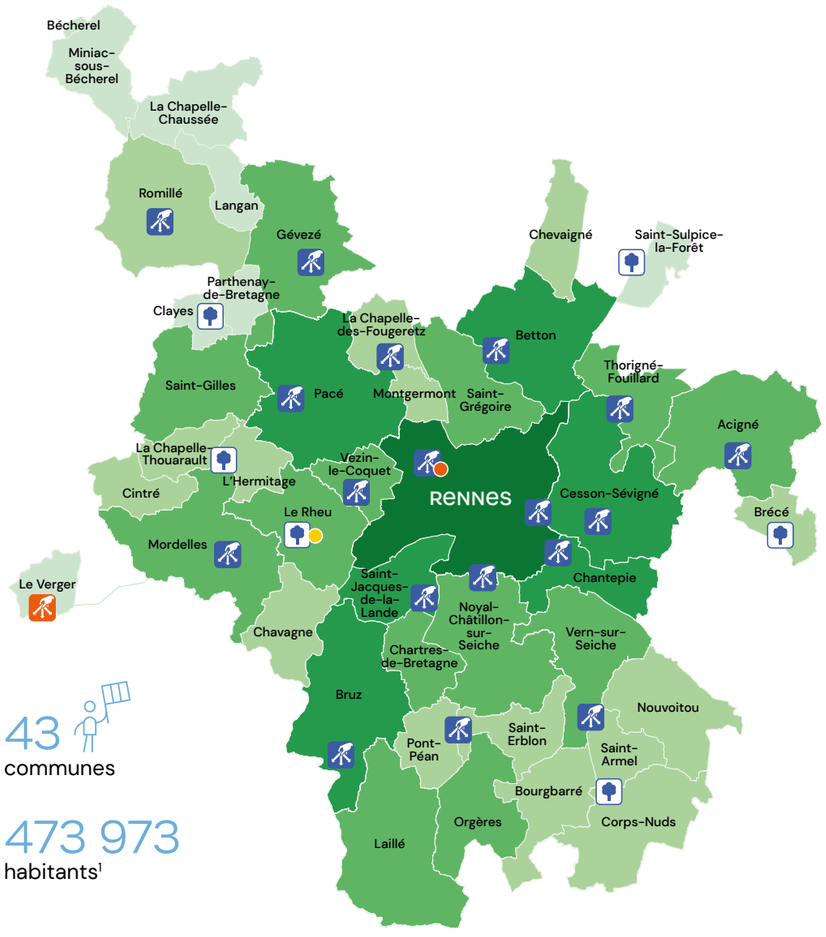
RENNES MÉTROPOLE

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

LE TERRITOIRE
de Rennes Métropole



- Moins de 2 000 hab.
- 2 000 - 5 000 hab.
- 5 000 - 10 000 hab.
- 10 000 - 20 000 hab.
- 20 000 - 227 830 hab.

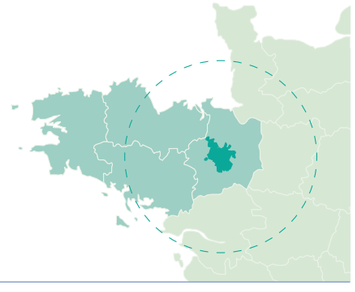
- Déchèterie gérée par Rennes Métropole
- Déchèterie gérée par un autre EPCI
- Plateforme de végétaux gérée par Rennes Métropole

- Unité de valorisation énergétique de Rennes Villejean
- Centre de tri Paprec Bretagne

43
communes

473 973
habitants[1]

Plan de situation de Rennes Métropole en Bretagne ↓



Sources : cadastre, Insee, Rennes Métropole
1. Insee 1/1/2025, population municipale millésimée 2022

Les équipements

18 déchèteries
et 6 plateformes de végétaux gérées par Rennes Métropole

1 UVE*
exploitée par concession de service public

Des équipements privés
utilisés dans le cadre de marchés publics

- Un centre de tri des déchets recyclables
- Des plateformes de compostage des végétaux
- Une installation de tri des encombrants
- Une installation de tri du plâtre

Avertissements

* Les mots suivis d'un astérisque font l'objet d'une définition dans le glossaire annexé à la fin du rapport.

Les ratios par habitant prennent pour référence la population municipale, conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Les textiles collectés en déchèteries ne sont pas décomptés dans les tonnages de déchets du présent rapport. Il est ainsi appliqué la même règle à l'ensemble des textiles collectés par Le Relais, qui ne relèvent pas du service public.

Bien que la déchèterie de Le Verger ne soit pas sous gestion métropolitaine, une partie des déchets qui y sont collectés est désormais intégrée dans le présent rapport. Cette part est fonction du nombre d'habitants de la commune rapportée à celle du Smictom auquel elle appartient.

Sommaire

LE TERRITOIRE 2
› Rennes Métropole
› Les équipements

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE 4
› Les missions
› Les faits marquants en 2024
› Les chiffres clés 2024

RÉDUIRE NOS DÉCHETS 11
› Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques
› Acheter et consommer responsable
› Prolonger la durée de vie des objets et matériaux
› Gérer les végétaux et les déchets alimentaires en proximité
› Éco-exemplarité

DÉVELOPPER DES SERVICES DE COLLECTE EFFICIENTS ET ADAPTÉS AUX USAGERS 21
› Les déchets pris en charge par le service public
› Adapter le schéma de collecte des déchets du quotidien
› Collecter les déchets occasionnels sur des déchèteries performantes
› Faciliter la gestion des déchets occasionnels en secteur urbain dense

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE VALORISATION 31
› Privilégier l'envoi des flux vers les filières de recyclage et valorisation
› Améliorer la performance de l'UVE et développer les réseaux de chaleur

INDICATEURS FINANCIERS 37
› Extraits du compte administratif 2024
› Indicateurs selon la démarche comptacoût

ANNEXES 46
› Charges et produits
› Organigramme
› Montants versés aux principaux prestataires
› Tonnages collectés dans les déchèteries et plateformes de végétaux
› Filières de valorisation des déchets
› Indicateurs de suivi du plan stratégique déchets 2030
› Évolution par commune des poids des principaux déchets ménagers collectés à Rennes Métropole
› Glossaire

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Les missions

La politique déchets de Rennes Métropole

Rennes Métropole assure le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire :

- Prévention des déchets
- Pré-collecte (mise à disposition des contenants)
- Collecte en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie
- Tri et valorisation matière des déchets recyclables
- Valorisation énergétique ou élimination des déchets non recyclables

Les objectifs du service public de gestion des déchets sont ceux fixés par :

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015.
- La loi AGEC de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire. Ce texte a en effet pour objectifs de mettre en œuvre les mesures de la feuille de route pour l'économie circulaire et traduit une vision nouvelle de notre économie.
- La loi « Climat et Résilience », parue en août 2021, « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » qui propose dans son chapitre « Consommer » des mesures en faveur de la prévention.

Ces lois s'appuient sur la hiérarchie des modes de traitement, qui donne la priorité à la prévention et la valorisation plutôt qu'à l'élimination.

Le plan stratégique déchets 2030

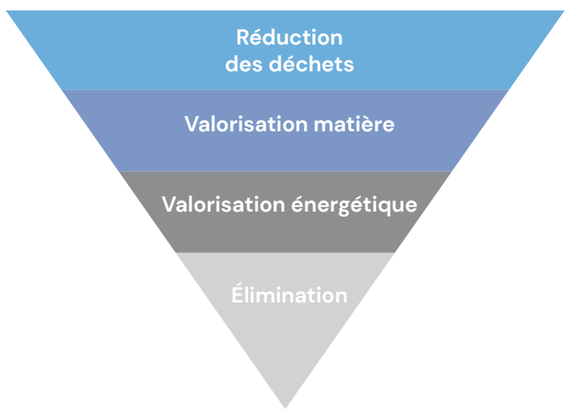
La Collectivité a souhaité s'engager dans une démarche volontariste en élaborant un plan stratégique déchets ambitieux déclinant les objectifs nationaux, dont le niveau d'exigence est très élevé.

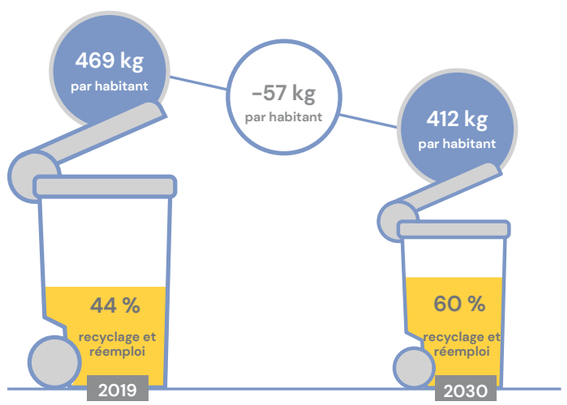
Ce plan permet à la Collectivité de mettre en place les moyens et l'organisation nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe en matière de réduction des déchets, de réemploi, de valorisation matière ou énergétique.

Afin de franchir ce nouveau cap en matière de changement de comportements, Rennes Métropole s'est appuyée sur le développement de la participation citoyenne en associant largement les habitants à l'élaboration du plan stratégique déchets.

Ces objectifs ont été votés en conseil métropolitain en mars 2022. Il s'agit, conformément à la loi AGEC, de :

- Diminuer de 12 % la production de déchet par habitant entre 2019 et 2030, soit une réduction de de 57 kg/habitant. Cela suppose de faire 3 fois mieux en terme de réduction de la production de déchets que les efforts consentis sur les 10 dernières années (réduction de 4% des quantités de déchets par habitant).
- Augmenter le recyclage afin d'atteindre l'objectif de la loi AGEC en 2030, à savoir 60 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) recyclés en 2030. Cet objectif requiert en premier lieu l'amélioration du geste de tri des producteurs de déchets, complétée par des choix relatifs aux filières de gestion des déchets.





Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le plan stratégique s'organise autour de

- 6 thématiques permettant de travailler de manière transversale sur l'accompagnement au changement de leurs pratiques et sur l'ensemble des flux et des services en recherchant la proximité, l'efficience et la performance environnementale.
- 1 socle de suivi et de mise en œuvre définissant les moyens structurants nécessaires.

Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques

Définir une stratégie globale, déployer des moyens adaptés, s'appuyer sur l'information incitative.

Acheter et consommer responsable

Objectif zéro plastiques jetables, réduction des textiles à usage unique, réduire les emballages (vrac pour tous, cartons…), lutte contre le gaspillage alimentaire.

Prolonger la durée de vie des objets et des matériaux

Locaux réemploi dans 100% des déchèteries, développement de « repairs quartiers », soutien aux acteurs du réemploi, réduction du gaspillage textile.

Gérer les végétaux et déchets alimentaires en proximité

Déployer le compostage collectif et individuel, prévoir les modalités de collecte pour les usagers non desservis par une solution de compostage, transformer ses végétaux en ressources pour son jardin.

Développer des services efficients et adaptés aux usagers

Faciliter le tri, gérer les déchets occasionnels en milieu urbain dense, rationaliser la collecte, moderniser le réseau des déchèteries, développer de nouvelles fonctionnalités.

Développer les filières de valorisation

Favoriser le recyclage, la valorisation, le réemploi. Améliorer les performances de l'UVE et développer les réseaux de chaleur

Suivi et mise en oeuvre de la stratégie : les actions socles

Financement, modes de gestion, transversalité des politiques publiques, animation et suivi.

Ce plan a été approuvé en Conseil métropolitain le 24 mars 2022.

→ *Voir les indicateurs de suivi du plan stratégique, p.54-55*

Les moyens humains au service de la gestion des déchets

La compétence « déchets » est mise en œuvre par la Direction des Déchets et des Réseaux d'Énergies (DDRE) de Rennes Métropole. Au quotidien, les agents travaillent à l'atteinte des objectifs fixés au plan stratégique.
→ *Voir l'organigramme, p.48*

À noter que depuis fin 2021, la DDRE est également en charge de la mise en œuvre de l'économie circulaire sur le territoire.

L'économie circulaire vise à réduire la pression sur les ressources naturelles en limitant leur consommation et la production de déchets. Pour Rennes Métropole, ce modèle englobe la gestion des déchets ménagers, mais également l'usage des ressources mobilisées pour la construction, les équipements et l'alimentation sur le territoire.

Pour cela, la collectivité doit contribuer au développement de filières (consigne, réemploi, recyclage…), accompagner l'évolution des pratiques des acteurs économiques et travailler son exemplarité. Ces missions complémentaires contribuent pleinement au plan stratégique, notamment aux objectifs de prévention.

Afin de mener à bien ses missions, la DDRE confie un certain nombre de prestations à des entreprises ou des associations du territoire. La DDRE soutient l'insertion des personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique (191 753 h réalisées en 2024 soit 105 ETP), en témoignent les nombreuses relations contractuelles avec des structures de l'économie sociale et solidaire.
→ *Voir les montants versés aux principaux prestataires, p.49*

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Les faits marquants 2024

Communication

› **Suivi d'une grande campagne en porte-à-porte d'information et de distribution de kits pour trier les déchets alimentaires** et rappels des consignes de tri des emballages. Elle cible les habitants en logement collectif desservis par une collecte de déchets alimentaires : **58 400 foyers rencontrés en 2024.**

› **Participation aux Journées Nationales de la Réparation** (JNR) les 19 et 20 octobre en lien avec l'association Halte à l'Obsolescence Programmée (HOP) : table ronde avec les acteurs et la Chambre des métiers et de l'artisanat, repair cafés aux Champs Libres à Rennes et dans les communes, ateliers divers dans les ressourceries (Envie, La Belle Déchette, L'Équipière, la Petite Rennes…) et beaucoup de pédagogie faite sur la réparation.

› **Diffusion d'un hors-série Ouest-France** de 12 pages « Réutiliser, réemployer et recycler dans la Métropole » à 55 000 exemplaires.

Prévention

› **Renforcement du compostage** en lien avec l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets (loi AGEC) : **près de 4 500 composteurs individuels distribués et 60 nouvelles aires implantées en 2024.**

› **Arrêt de la collecte des végétaux en porte-à-porte** sur Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande intra-rocade, **fin de la prise en charge des tontes en déchèterie et médiation renforcée** sur les premiers mois du printemps et de l'été : **46 800 contacts en déchèteries** (médiateurs Rennes Métropole, prestataires extérieurs)

› Offre de service « jardin zéro déchet » actualisée avec de **nouveaux programmes de formation** à la taille ainsi qu'à l'aménagement et l'entretien du jardin. Une nouvelle prestation de **broyage à domicile** est proposée à partir d'octobre.

› **Intégration à la gouvernance partagée de la plateforme réemploi** de la Maison des Arts du Fil, Manimalo et Gamelles Pleines et poursuite d'expérimentations à partir des déchèteries avec de nouveaux acteurs du réemploi et de la solidarité : Aides, ZAC (lunettes), un Petit Bagage d'Amour et Chouette Coop.

› Expérimentation d'une **vente éphémère d'objets et de mobilier de seconde main auprès de la population étudiante** au sein de l'établissement Unilasalle à Bruz (Campus de Ker Lann).

› **Lancement de la démarche repair-quartier** : rencontres des acteurs et lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Nos Lieux communs sur le quartier rennais de Bréquigny.

Pré-collecte et collecte

› **Mise en œuvre du nouveau schéma de collecte des déchets alimentaires auprès de l'habitat collectif :** poursuite des installations et mise en collecte des abri-bacs sur Rennes Métropole (**509 abri-bacs posés en 2024).**

› **Phase préparatoire du nouveau marché collecte 2025-2033** attribué aux sociétés Derichebourg (lot 1 : collecte Rennes/Cesson-Sévigné/Saint-Jacques-de-la-Lande et la collecte des déchets alimentaires sur tout le territoire) et Suez (lot 2 : collecte des autres communes). Campagne de communication sur la nouvelle organisation de collecte auprès des services communaux et des gestionnaires d'immeubles.

› **Nouveaux dispositifs de proximité pour la collecte des encombrants :**
- démarrage de ce service en cyclologistique en mars 2024 en partenariat avec la Ville de Rennes et les bailleurs sociaux dans le quartier du Blosne ;
- inauguration de la cabane des proximités à Cesson-Sévigné, quartier Viasilva.

› **Campagne de remplacement de bacs auprès des immeubles et professionnels.**

› **Démarrage de nouveaux contrats pour le lavage** des émergences des bornes d'apport volontaire et des abri-bacs en décembre 2024. Cette prestation est réalisée en vélo à assistance électrique ou en véhicule électrique par une entreprise d'insertion.



© Arnaus Loubry / Rennes Ville et Métropole

Déchèteries

› **Doublement de la fréquence de passage de la tri-troc mobile** sur la Ville de Rennes avec un accueil prioritaire dans les quartiers denses et centre-ville.

› **Poursuite des études du « schéma déchèteries » :** diagnostic établit, initiation des scénarii d'évolution.

› **Déploiement de la nouvelle filière REP PMCB*** sur 8 déchèteries métropolitaines à partir de juillet. Les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment font désormais l'objet d'un tri spécifique.

› **Ouverture de la déchèterie de la Chapelle-des-Fougeretz** après sa réhabilitation de plusieurs mois et la création d'un local réemploi de 100 m². La toiture du local est mise à disposition de CIREN, une association citoyenne qui produit de l'énergie photovoltaïque à destination du territoire.

Valorisation et traitement

› **Poursuite des travaux de réhabilitation de l'usine de valorisation énergétique** (UVE) de Villejean.

› Suite au constat de non-conformités sur les chaudières, Rennes Métropole est en attente d'expertises, l'usine n'a pas redémarré début 2024 comme prévu initialement**. Des travaux de reprise des chaudières sont initiés afin de corriger les non-conformités constatées.**

› Pendant les travaux, **les déchets ménagers de Rennes Métropole sont redirigés en semi-remorques vers d'autres UVE ou installations de traitement,** principalement en Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Ces transferts se font en partie dans le cadre de 9 coopérations avec des collectivités voisines qui en échange apporteront des déchets à l'UVE de Villejean quand leurs propres installations seront en travaux dans les années à venir.

Économie circulaire

› **Impulsion d'une charte d'engagements en faveur de l'économie circulaire sur le territoire.** Elaborée en concertation avec les acteurs socio-économiques, cette charte regroupe **une quarantaine de signataires** fin 2024. Un des axes fort de l'engagement des organisations est le développement de synergies à l'échelle locale.

› **Plusieurs dynamiques collectives sont lancées** autour du réemploi et du reconditionnement de matériaux, de la valorisation des terres excavées et de l'allongement de la durée d'usage des équipements numériques ou encore du développement de la consigne dans la restauration.

› Enfin, **un appel à projet « solutions circulaires »** est conçu pour encadrer les soutiens spécifiques aux entreprises.

Financement du service

› **Revalorisation de la TEOM** votée lors du conseil communautaire du 21 mars 2024. Le taux passe de 7,5 % à 9,85 %, dans un contexte de forte hausse des coûts, liée au chantier de l'Unité de Valorisation Énergétique de Villejean et à la nécessité de poursuivre les détournements des déchets vers d'autres sites de traitement. Malgré cette augmentation, **le taux de TEOM reste dans la moyenne des métropoles françaises.**

→ Ci-dessous les premiers signataires de la charte économie circulaire réunis au couvent des Jacobins à Rennes le 15 octobre 2024



Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Les chiffres clés 2024

Collectes et modes de traitement des déchets ménagers

Déchets collectés par Rennes Métropole

Collectes résiduelles

	Ordures ménagères
PAP →	59 101
AV →	18 933
	78 034

Collectes sélectives

	Multimatériaux	Papier-carton	Verre	Déchets alimentaires
PAP →	19 905	3 972	618	2 252
AV →	3 478	606	14 827	896
	23 384	**4 578**	**15 444**	**3 148**

Collectes en déchèteries (hors végétaux) + collecte d'encombrants + DDS

57 362

Végétaux

PAP →	0
Déchèterie →	23 085
	23 085

Mode de traitement 1er niveau en «envoyé vers» (calcul du TVM)

36 198 | 197 | 41 638 | 43 406 | 3 148 | 14 798 | 37 336 | 4 461 | 767 | 23 085

Incinération avec valorisation énergétique
40 659

Préparation au recyclage & réemploi
80 742
dont inertes : 4 740 ; dont plâtre : 13 233

Stockage
56 437
dont inertes : 4 852
dont amiante : 415

Traitement DDS
767

Valorisation organique (compostage / méthanisation)
26 430

Mode de traitement 2ème niveau (calcul du TRR)

40 659 | Mâchefers et métaux [2] | 12 329 Refus de tri [1] | 60 337 | 1 003 | 7 073 Refus de tri [1]

Incinération avec valorisation énergétique
52 988

Préparation au recyclage & réemploi
60 337
dont inertes : 4 740 ; dont plâtre : 8 150

Stockage
63 510
dont inertes : 4 853
dont plâtre : 5 083
dont amiante : 415

Traitement DDS
767

Valorisation organique (compostage / méthanisation)
27 433

26% | **29%** | **31%** | **0,4%** | **13%**

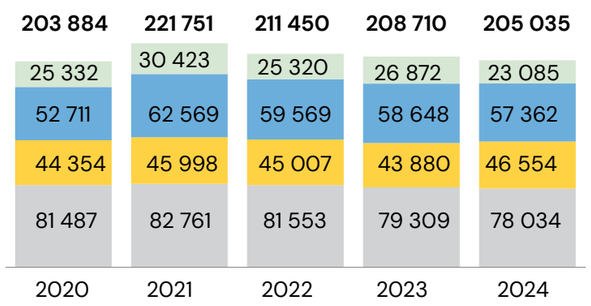
AV = apport volontaire
Multimatériaux = emballages + journaux, revues et magazines (JRM)
PAP = Porte-à-porte
RM = Rennes Métropole,
UVE = unité de valorisation énergétique

[1] Comprend notamment les refus de tri des filières REP sur la base des ratios à l'échelle régionale et les refus du centre de tri des collectes sélectives.

[2] Uniquement les mâchefers et métaux issus de l'UVE de Villejean dont la valorisation est assurée par les services de RM.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Déchets collectés (en tonnes)

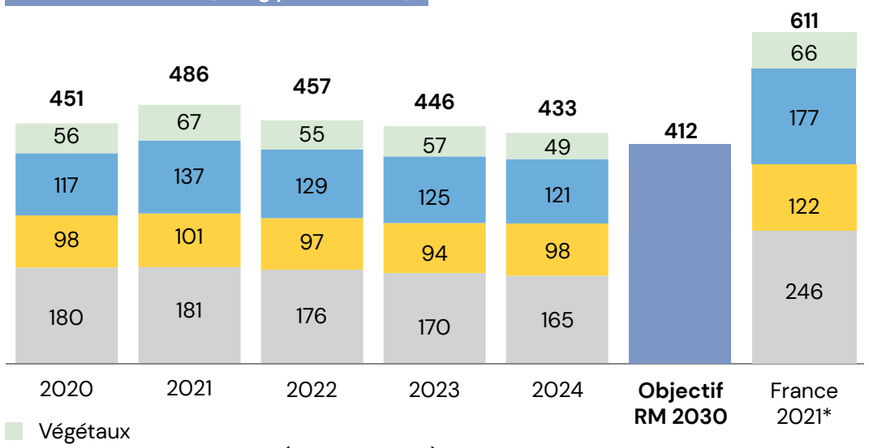


Sur 2024, on observe **une baisse des ordures ménagères** (- 1 275 tonnes), **des déchets en déchèteries** (- 1 285 tonnes) **et des végétaux** (-3 790 tonnes). L'effet du zéro tonte en déchèterie permet de **réduire de 14 % les tonnages de végétaux par rapport à 2023.**

En parallèle, le tri sélectif des emballages et des déchets alimentaires augmente (+ 2 670 tonnes).

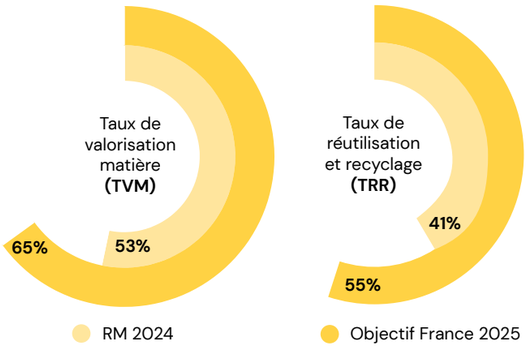
Au total ce sont près de **3 700 tonnes de déchets en moins par rapport à 2023** (-2%) soit une production globale de 433 kg/hab (-13 kg/hab).

Déchets collectés (en kg par habitant)

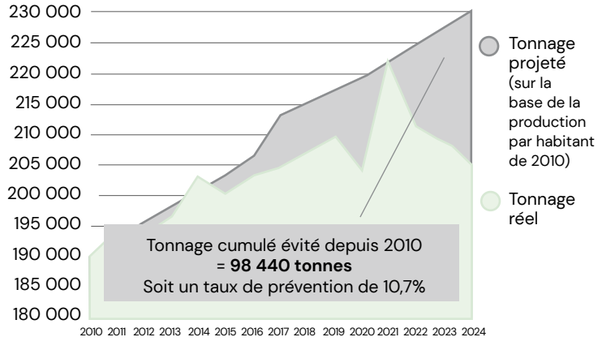


*NB : les chiffres FRANCE 2021 sont marqués d'une augmentation significative post COVID.

Valorisation des déchets collectés



Prévention



Le taux de valorisation matière (TVM)* et le taux de réutilisation et de recyclage (TRR)* traduisent les efforts de valorisation (matière et organique) effectués respectivement aux niveaux 1 et 2 des phases de traitement par la collectivité ou les éco-organismes. → *Voir le synoptique, p.8-9.* Les modalités de calcul sont précisées dans le glossaire. Cependant, les matières pouvant être valorisées (plastiques, papiers, cartons, tontes, déchets alimentaires) doivent prioritairement être évitées. C'est pourquoi Rennes Métropole s'attache à mettre le TVM et le TRR en parallèle de son taux de prévention. Si on intégrait au TVM et au TRR les tonnages de déchets non produits depuis 2010 grâce à la politique de prévention, ceux-ci atteindraient respectivement 65 et 55 %, soit l'objectif national fixé pour 2025.

RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), intitulé « Programme réduire nos déchets » est la déclinaison opérationnelle des actions de prévention identifiées dans le plan stratégique déchets. Ce PLPDMA a été voté en mars 2023 et se termine fin 2028.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques

Élaborer la stratégie d'accompagnement des usagers

La stratégie d'accompagnement s'appuie sur les sciences comportementales pour permettre des changements de pratiques majeurs et durables.

Cette stratégie comporte un socle commun à plusieurs politiques publiques métropolitaines, permettant ainsi **une approche globale sur la consommation responsable, la sobriété, et l'impact environnemental de nos modes de vie,** ainsi qu'un **volet « préconisations et suivi d'expérimentations ».** Elle prend en considération la diversité des profils, notamment en termes de typologie d'habitat (pavillonnaire ou collectif).

La Métropole est assistée dans la construction de cette démarche par un prestataire spécialisé dans les sciences comportementales et l'accompagnement au changement. Sur la base du diagnostic effectué en 2023, les sociologues ont proposé plusieurs expérimentations auprès des usagers.

Déployer des outils de communication et de sensibilisation

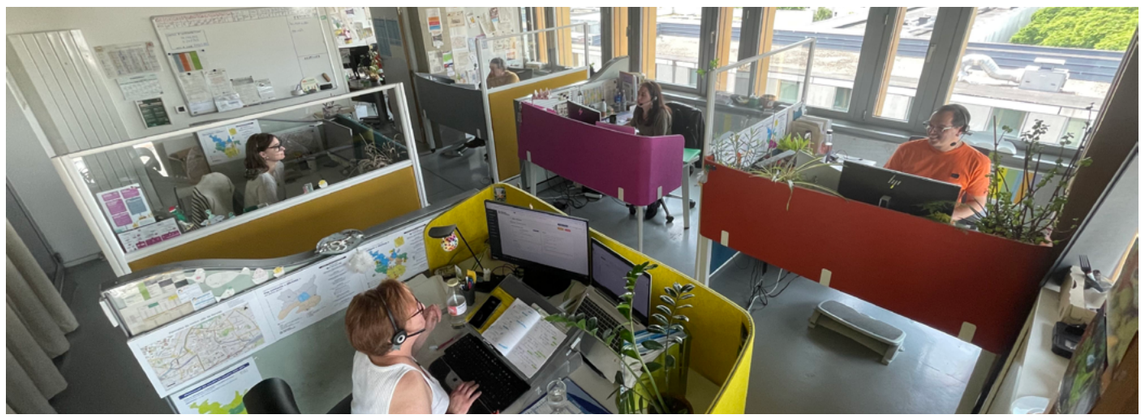
Pour sensibiliser les usagers, Rennes Métropole dispose d'une **palette d'outils de communication** :

- Numéro Info Déchets dédié.
- Équipe de médiateurs sur le terrain.
- Site Internet.
- Application web délivrant les consignes de tri et les horaires de collectes à l'adresse.
- Formulaires en ligne.
- Articles dans les bulletins municipaux.
- Réseaux sociaux.
- Visites des équipements métropolitains…

Le Numéro Info Déchets, à l'écoute des usagers

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf le jeudi où le service ferme à 11h30),

→ Ci-dessous le NID



le Numéro Info Déchets est joignable au 0 223 622 622. Il assure les missions suivantes :

- Enregistrer les anomalies de collecte et les demandes d'intervention (livraison de bacs, collecte d'encombrants sur rendez-vous…),
- Renseigner les habitants (sur les consignes de tri, la réduction des déchets…).
- Gérer les inscriptions aux ateliers et aux visites d'équipements.
- Traiter certains formulaires en ligne comme les demandes de rendez-vous encombrants en intrarocade.

Après chaque appel, les chargés d'accueil codifient la thématique de celui-ci parmi les 75 existantes.

Les thématiques les plus fréquentes en 2024 :

- Prises de rendez-vous encombrants : > 3 000 appels
- Information sur la collecte : > 2 000
- Information sur les déchèteries : > 1 900
- Demandes de composteurs individuels : > 1 500
- Demandes de professionnels pour la collecte ou les déchèteries : > 1 300

24 352
appels traités par le Numéro Vert devenu le Numéro Info Déchets.
Soit une moyenne de 100 appels par jour.

L'adhésivage des flancs de bennes

Depuis 2009, Rennes Métropole utilise les flancs des bennes de collecte comme supports de communication.

En 2024, le thème de la campagne : **les formulaires en ligne** pour les demandes de bacs, de composteurs et la participation aux ateliers zéro déchet.

→ Ci-dessous une benne tri sélectif



© Arnaud Loubry / Rennes Ville et Métropole

Les sites internet

Les pages déchets et économie circulaire du site Internet de Rennes Métropole dispensent **des informations pratiques à l'intention des particuliers, des professionnels et des gestionnaires d'immeubles.**

On y trouve ainsi les jours de collecte à l'adresse ou des conseils de tri par type de déchet. Des pages dédiées permettent d'aider les habitants à réduire leurs déchets et à mieux trier ceux qu'ils n'ont pu éviter (végétaux, déchets alimentaires, réemploi des objets…).

Y sont également proposés des **formulaires en ligne** pour les demandes de livraison ou de réparation de bacs poubelles, les demandes de composteurs, les prises de rendez-vous pour enlèvement d'encombrants, les inscriptions aux ateliers zéro déchet, ou les différentes anomalies concernant les collectes, les déchèteries…

→ Ci-dessous la page déchets/propreté du site de Rennes Métropole



Signalons également l'existence d'un site internet consacré à l'UVE* et administré par le concessionnaire de l'usine : uve-rennesmetropole.fr

Les visites des équipements métropolitains

La collectivité propose **des visites des équipements permettant la valorisation des déchets sur le territoire métropolitain** sur inscription via le site internet pour le centre de tri ou lors d'évènements spécifiques (Semaine de la réduction des déchets, portes-ouvertes, Journées du patrimoine).

2 330
personnes ont visité le centre de tri en 2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Accompagner les publics ciblés

L'équipe de médiation « déchets »

Les médiatrices et médiateurs ont les missions suivantes : rappeler les consignes de tri, promouvoir toujours davantage les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets, accueillir les nouveaux habitants, consolider les liens entre Rennes Métropole et les communes, resserrer le partenariat avec les gestionnaires d'immeubles…

Au printemps, l'équipe a été mobilisée en déchèterie pour **sensibiliser les usagers au jardin zéro déchet** suite à l'arrêt de la collecte en porte-à-porte à Rennes et à la fin de la prise en charge des tontes en déchèterie au 1er janvier 2024. L'équipe a aussi été mobilisée sur le tri des déchets alimentaires en complément du prestataire assurant le porte-à-porte.

Une sensibilisation au tri des déchets a également été faite **dans les cimetières rennais** en lien avec la direction du funéraire.

En quelques chiffres, cette nouvelle année d'activité a consisté en **178 interventions sur 24 communes et quartiers :**

› En porte-à-porte, stands et déambulations ;
› Liées au compostage. → *Voir détail au paragraphe « Encourager le compostage individuel et collectif », p.18*
› Et enfin, tout au long de l'année, l'équipe effectue des médiations en porte-à-porte communes avec les ambassadrices de la collectivité Eaux du Bassin Rennais.

1 790
nouveaux foyers sur le territoire touchés

6 450
personnes rencontrées par l'équipe de médiation (hors sensibilisation compostage)

→ Ci-dessous les médiateurs déchets au parc Oberthur



Les prestataires

En complément des interventions assurées par les médiateurs, des interventions générales sur les déchets sont organisées via les prestataires La Feuille d'Érable et la Ligue de l'Enseignement 35 dans les écoles du CE2 au CM2.

5 360
élèves sensibilisés

Depuis octobre 2023, la société L&M Associés mandatée par la collectivité mène une grande campagne en porte-à-porte de sensibilisation et de distribution de seaux pour le tri des déchets alimentaires auprès des habitants des immeubles. **Plus de 68 000 foyers ont déjà été sensibilisés, soit environ 60 % de l'objectif final.**

→ Ci-dessous, un éco-animateur



Restituer leurs données « déchets » aux habitants

Cette action vise à :

› Restituer aux usagers leur donnée de production de déchets et leur nombre de passage en déchèterie.
› S'appuyer sur cette donnée pour en faire un levier de changement de comportement.

En 2024, la collectivité s'est dotée d'un nouvel outil informatique qui lui permettra en 2025 d'ouvrir la donnée de collecte à l'adresse aux usagers.

96,4%
C'est le taux de puçage des bacs du parc.
(77% en 2022)

Suivre l'évolution des comportements

Tous les 4 ans, une campagne d'analyse quantitative et qualitative des comportements des usagers est effectuée. La prochaine campagne aura lieu en 2026 et sera le point d'étape à mi-parcours de la stratégie de prévention.

Acheter et consommer responsable

L'accompagnement

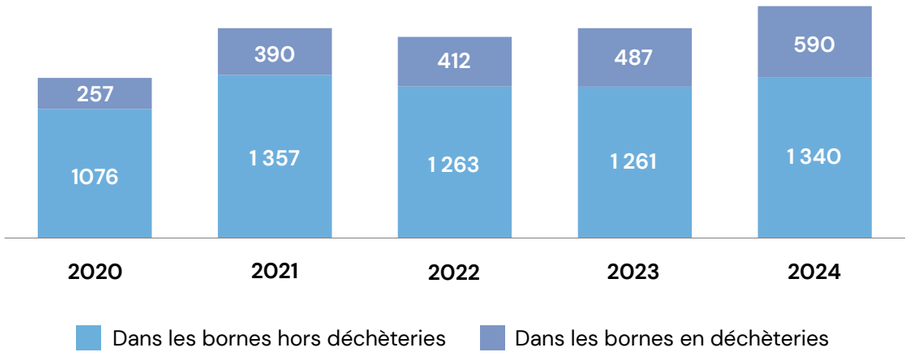
Stands et ateliers « Zéro déchet, et si on s'y mettait ? » ont été proposés pour sensibiliser les participants à la consommation responsable plus particulièrement sur les textiles sanitaires à usage unique par un prestataire extérieur. Des ateliers ont également été internalisés et effectués par les médiateurs déchets dans des centres commerciaux par exemple.

185
personnes touchées aux ateliers et animations organisés sur la thématique consommation responsable

Zoom sur les textiles

Les bornes à textiles placées en déchèteries et sur le territoire sont directement collectées par l'entreprise Le Relais qui en est propriétaire.

Textiles collectés par Le Relais (en tonnes)



La quantité de textile collectée a augmenté de 10% en 2024. Cependant les acteurs de l'ESS font face à la concurrence des plateformes de vente en ligne et des offres de reprise des professionnels de la mode. De ce fait, le gisement collecté dans les bornes Le Relais est moins qualitatif qu'avant ce qui limite sa valorisation en local en friperie et met en péril le modèle économique des acteurs.

Pour autant, le gisement mobilisable est encore important dans les ordures ménagères et dans les encombrants de déchèteries, comme constaté lors des campagnes de caractérisation.

4,1 kg/hab./an
de textiles collectés dans les bornes Le Relais du territoire

8,3 kg/hab./an
de textiles présents dans les ordures ménagères, dans le bac jaune et les encombrants.

302 bornes
Le Relais sur le territoire

Accompagner les professionnels vers une consommation responsable

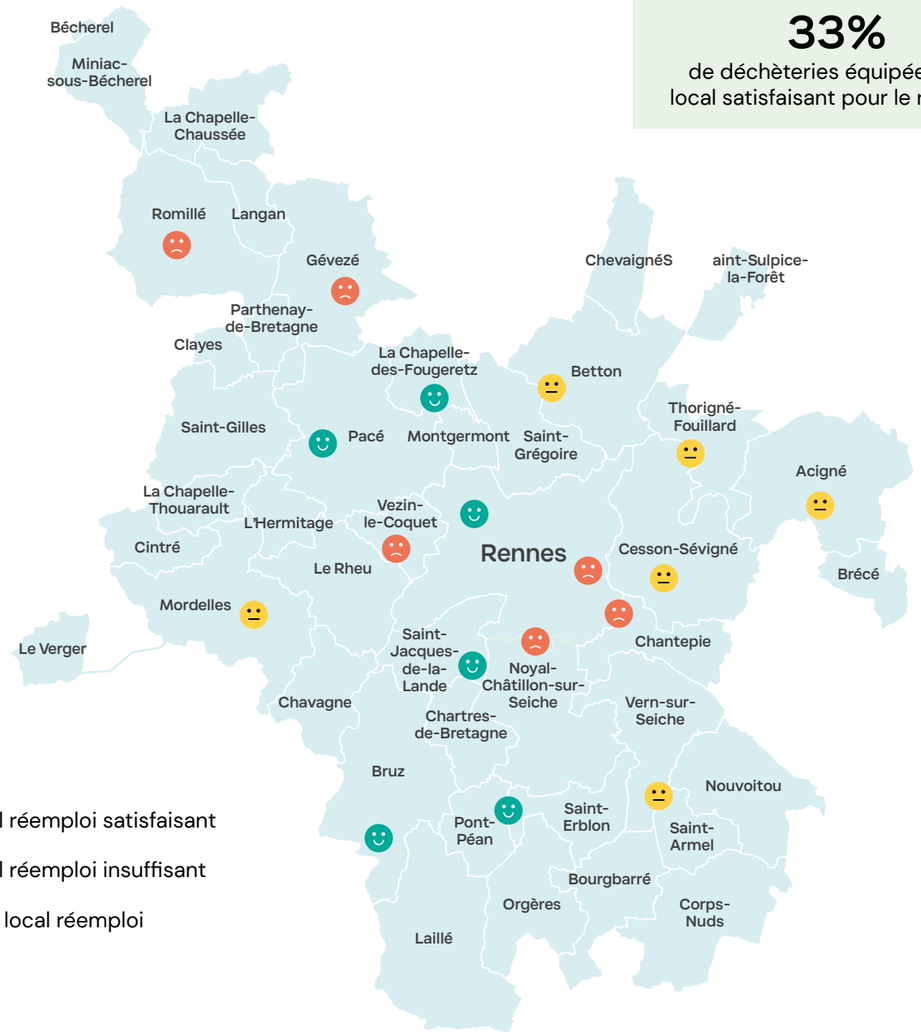
La mission économie circulaire contribue à **l'accompagnement des professionnels pour promouvoir la consommation responsable**, dans le cadre, notamment en 2024, d'une convention de projet avec CITEO sur le développement des contenants consignés dans la restauration à emporter.

Prolonger la durée de vie des objets et matériaux

Équiper toutes les déchèteries d'un local réemploi

Au fil des années, le dispositif de réception des objets réemployables en déchèterie s'améliore. Rennes Métropole a planifié des travaux sur l'ensemble des sites **afin qu'en 2030, 100% des déchèteries bénéficient d'un local réemploi satisfaisant.** En effet, sur les 18 déchèteries actuelles, 12 sont équipées pour le réemploi (local ou caisson) mais seulement 6 locaux sont pleinement satisfaisants. Les autres nécessitent un agrandissement ou un aménagement de l'espace.

33%
de déchèteries équipées d'un local satisfaisant pour le réemploi



Accompagner les changements de pratique

Les agents d'accueil de déchèteries sont sensibilisés au réemploi. Ces agents Tribord valoristes, spécifiquement formés par la ressourcerie La Belle Déchette, interviennent sur 11 des 12 déchèteries équipées pour le réemploi. Sur la déchèterie de Bruz, la fonction d'accueil réemploi est assurée par des bénévoles Emmaüs.

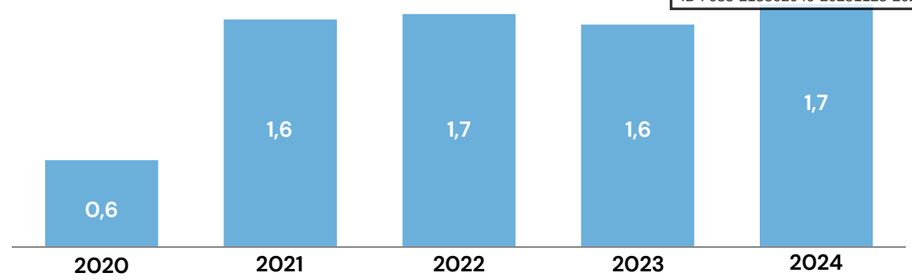
27%
d'agents des déchèteries ont bénéficié de la formation «valoriste»

21 572 h
effectuées par les agents sur les locaux réemploi

826 t
de réemploi collectée sur les déchèteries soit 1,7 kg/hab./an

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Réemploi en déchèteries (en kg/hab.)



L'organisation du réemploi en déchèteries (rôle des agents valoristes, nouvelles déchèteries équipées, plus grande visibilité du réemploi) et l'expérimentation de la plateforme logistique depuis fin 2023 se traduisent par **un bon ratio de collecte.**

Poursuivre et développer le soutien aux acteurs

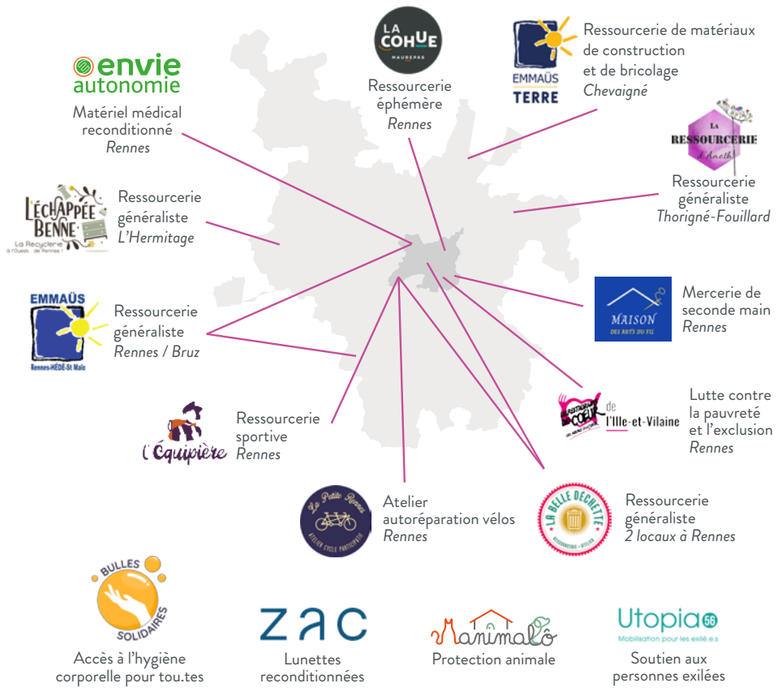
Jusqu'en septembre 2023, les objets réemployables déposés par les usagers dans les locaux dédiés au réemploi étaient transportés par Envie Transport Bretagne directement sur les sites des ressourceries partenaires : Aneth, L'Échappée Benne, Emmaüs, La Belle Déchette…

Les acteurs du réemploi, majoritairement acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), font face à la concurrence des plateformes de vente en ligne, à la baisse de la qualité des dons, au développement de l'offre de seconde main chez les distributeurs et à l'augmentation des coûts de traitement des objets non réemployables.

Afin de mieux soutenir cette économie en local, depuis septembre 2023, Rennes Métropole expérimente une **plateforme logistique du réemploi vers laquelle elle transporte les objets réemployables collectés en déchèteries.** Sur la plateforme, les flux sont triés et répartis entre les acteurs selon leurs besoins.

Ce sont **15 partenaires** qui, dans une gouvernance partagée, organisent la seconde-vie des objets déposés par les usagers dans les locaux réemploi des déchèteries.

En 2024, une première expérimentation de ressourcerie évènementielle a eu lieu auprès du public étudiant et des partenariats avec les structures de la solidarité ont été développés (Livah, Un petit Bagage d'Amour, Aides et Gamelles Pleines).



Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Gérer les végétaux et les déchets alimentaires en proximité

Gérer les déchets alimentaires en proximité

Mettre à disposition des composteurs

48 394
composteurs individuels distribués par RM sur le territoire métropolitain depuis 2002
(dont 4 492 distribués en 2024)

537
aires de compostage collectif implantées en pied d'immeubles

Durant leur première année de fonctionnement, les aires de compostage partagé font l'objet d'un accompagnement confié à un prestataire de services. Une fois autonomes, les aires sont animées par des référents bénévoles.

Deux fois par an, Rennes Métropole organise des rencontres

Encourager le compostage individuel et collectif

La sensibilisation au compostage est effectuée auprès :

› des résidents en habitat pavillonnaire : par les équipes de Rennes Métropole lors de la distribution des composteur individuels.

› Des résidents en habitat collectif lors des installations et distributions de composteurs ou de seaux à compost :
- par un prestataire de services ;
- par les médiateurs de Rennes Métropole.

› Du grand public lors d'ateliers ou de démonstrations programmées. avec ces acteurs de terrain dont le rôle est primordial.

10 191
personnes sensibilisées au compostage des déchets alimentaires en 2024

49 %
C'est le taux de pratique du compostage **en collectif** sur la base d'enquêtes téléphoniques de 2021.

→ Ci-dessous une aire de compostage partagé



Accompagner les usagers vers le jardinage zéro déchet

Pour accompagner les usagers, Rennes Métropole propose :

› la **mise à disposition de broyeurs et tondeuses mulching** : 10 structures (associations et communes) sous convention mettent à disposition des habitants du matériel de valorisation des végétaux acheté par Rennes Métropole ;

› Des **formations** chez des particuliers et dans des jardins familiaux et partagés.

› **Des visites** de jardins et pépinières.

› Des **animations grand public** : compostage, broyage, paillage, jardin zéro déchet.

› Des **opérations de broyage de « quartier »**.

› L'opération de sensibilisation à la collecte et au broyage de sapins à Noël **Sapin malin** : près de 13 000 sapins déposés et 97 tonnes de broyat produites.

En lien avec l'arrêt de l'acceptation des tontes en déchèterie, les échanges avec les professionnels (paysagistes notamment), les services techniques des communes et les habitants ont été renforcés. **Une grande campagne de sensibilisation a été menée en déchèterie au premier semestre 2024.**

→ Ci-dessous une formation "embellir son jardin en évitant la déchèterie" dans un jardin d'un particulier



1 012
personnes sensibilisées au jardinage zéro déchet en 2024

46 800
contacts lors de la campagne « zéro-tonte » sur les déchèteries

49 kg/hab./an
de végétaux collectés
-8 kg/hab. par rapport à 2023

3,6 kg/hab./an
de végétaux des **professionnels** collectés

0,6 kg/hab./an
de végétaux des **services techniques** collectés en déchèterie, soit 2 fois moins qu'en 2023



© Arnaud Loubry / Rennes Ville et Métropole

→ Ci-contre un enclos sapin malin

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Éco-exemplarité

Afin d'assurer l'éco-exemplarité « déchets » de Rennes Métropole, les agents de la DDRE :

› **responsabilisent les services de Rennes Métropole et les communes du territoire à la prévention des déchets** en participant à l'accueil des nouveaux recrutés, en formant les agents (en 2024, formation des gardiens d'école et responsables de restauration) et en communiquant les suivis de production des déchets du quotidien et des conseils pour réduire les tonnages produits.

› **Sensibilisent les agents** en animant des ateliers sur le tri, la réduction des déchets et le jardin éco-responsable et en faisant visiter la plateforme réemploi lors du Temps fort annuel des transitions.

› Établissent un partenariat avec la Direction de la Population et de la Citoyenneté (DPC) pour **offrir une seconde vie aux végétaux jetés dans les cimetières.**

› Soutiennent la Direction des Moyens et des Achats (DMA) dans la **mise en place des filières de réemploi** (mobilier, fournitures de bureaux) et de **transformation des vêtements de travail.**

› **Animent des ateliers de fresques du climat ou de l'économie circulaire** auprès de l'ensemble des directions et des ateliers **d'entretien et de réparation des vélos à l'heure de midi.**

› **Suivent le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre** (BEGES) lié à leur activité tous les ans.

› **Se forment à la démarche ERC** (Éviter, Réduire, Compenser) qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, en dernier lieu, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Par ailleurs, en collaboration avec les équipes du Défi Écologie, les agents de la DDRE ont organisé un **espace de gratuité en novembre 2024** : en seulement quatre heures, près de **320 participants se sont déplacés et 2083 objets et vêtements ont trouvé une nouvelle vie.** Cette année encore, l'espace de gratuité a largement atteint ses objectifs : réduire les déchets en offrant une seconde vie à des objets inutilisés, promouvoir le réemploi et des pratiques plus durables, soutenir le pouvoir d'achat des agents en proposant des biens gratuitement. **Les objets et vêtements restants n'ont pas été perdus.** Ils ont été remis à deux acteurs locaux engagés dans le réemploi : La Belle Déchette et La Cohue.

→ Ci-dessous, l'espace de gratuité 2024 de Rennes Métropole dans le Hall Sud



DÉVELOPPER DES SERVICES DE COLLECTE EFFICIENTS ET ADAPTÉS AUX USAGERS

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Les déchets collectés par le service public

Dans le cadre du service public, Rennes Métropole assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par les ménages et professionnels de son territoire.

Déchets ménagers et assimilés	
Déchets du quotidien	**Déchets occasionnels**
Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) **= ordures ménagères résiduelles**	Encombrants, bois, ferraille, meubles, gravats…
Déchets collectés à part (emballages, verre…) **= collecte sélective**	Végétaux

Selon la réglementation, les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Rennes Métropole prend néanmoins en charge les DMA de ceux qui le demandent, ce service étant soumis à une redevance spéciale.

Pour les déchets du quotidien : la redevance spéciale « collecte et traitement »

› Complémentaire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle est rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992.

› Elle s'applique en fonction de la quantité de déchets produite par le professionnel :

Moins de 52 m³ collectés/an	Entre 52 m³ et 520 m³/an	Plus de 520 m³ collectés/an
Pas de redevance spéciale	Redevance spéciale pour le volume excédant les 52 m³	Pas de prise en charge par le service public de collecte

› La facturation se fait uniquement sur les ordures ménagères et le verre collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

› Elle a concerné **1057 professionnels** en 2024..

Pour les déchets occasionnels : la redevance spéciale « apport en déchèterie »

› Elle permet à la collectivité de facturer aux professionnels leurs apports de matières en déchèteries.

› Elle a concerné **1427 professionnels** en 2024.

Pour en savoir plus sur ces redevances et les recettes associées, se reporter au chapitre « Indicateurs financiers ».

Adapter le schéma de collecte des déc

La pré-collecte

Les contenants

Les déchets du quotidien sont collectés selon deux modes : le porte-à-porte (dans des bacs roulants) et l'apport volontaire (dans des bornes ou des abribacs).

	Usagers en porte-à-porte 79 % des usagers	Usagers en apport volontaire 21 % des usagers	Professionnels 8 247 adresses
Ordures ménagères (OM)	Bacs roulants gris foncé (de 140 à 770 litres) *Exception : quelques adresses indotables utilisent des sacs orange)*	Bornes aériennes ou enterrées	Bacs roulants ou bornes dédiées *600 professionnels payent la redevance spéciale pour ce service*
Emballages & journaux, revues et magazines (JRM)	Bacs roulants à couvercle jaune (de 140 l à 770 l) pour la presque totalité des foyers. *Exception : quelques adresses indotables utilisent des sacs jaunes*	Bornes aériennes ou enterrées	Bacs roulants ou bornes
Verre	Bornes aériennes ou enterrées		Bacs roulants (redevance spéciale) ou bornes dédiées *400 professionnels payent la redevance spéciale pour ce service*
Déchets alimentaires	› Composteurs individuels mis gratuitement à disposition des pavillons › **537 aires** de compostage partagé pour l'habitat collectif › Une collecte est en cours de déploiement pour les foyers ne pouvant composter : **81 000 foyers sont collectés en abri-bac**		Bacs roulants *633 professionnels bénéficient de ce service* Compostage en établissement *415 composteurs en 2023*

NB : les déchets spécifiques des professionnels (les cartons des commerçants dans les centre-villes et dans les zones d'activité, les papiers de bureaux et les cagettes) sont collectés en vrac.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

La gestion du parc

La gestion du parc de contenants est répartie entre :

› **une équipe technique** de la Direction des Déchets et des Réseaux d'Énergies qui assure la livraison et la réparation des bacs roulants, des abri-bacs ainsi que la distribution des sacs pour les usagers indotables en bacs. Elle a également en charge les mouvements de bornes d'apport volontaire, leur maintenance et leur entretien (lavage et peinture). Les matériels défectueux sont conditionnés pour être recyclés.

› **Des prestataires** pour l'installation de nouvelles bornes enterrées et pour les campagnes d'entretien préventif des bornes existantes.

› **Des agents « guide composteurs »** chargés du suivi des aires de compostage partagé. Quand la maintenance d'un site est conséquente, ils font appel à un prestataire.

Les bacs

Depuis 2012, les bacs roulants sont progressivement équipés de puces RFID. Ce puçage est quasi exhaustif.

Équipé d'une puce RFID, chaque bac roulant est identifié. Les données lues par la benne de collecte au moment de son vidage sont associées à son emplacement. **La collectivité a ainsi connaissance des nombres de levées et des poids de déchets produits à chaque adresse.**

Rennes Métropole utilise ces informations pour optimiser le service et pour facturer la redevance spéciale aux professionnels. À terme, il est envisagé de **restituer à l'usager sa donnée de production afin de l'encourager dans une démarche de réduction et de tri de ses déchets.**

125 869
bacs roulants pour les ordures ménagères

113 258
bacs roulants pour les recyclables

6 332
bacs conditionnés pour être recyclés

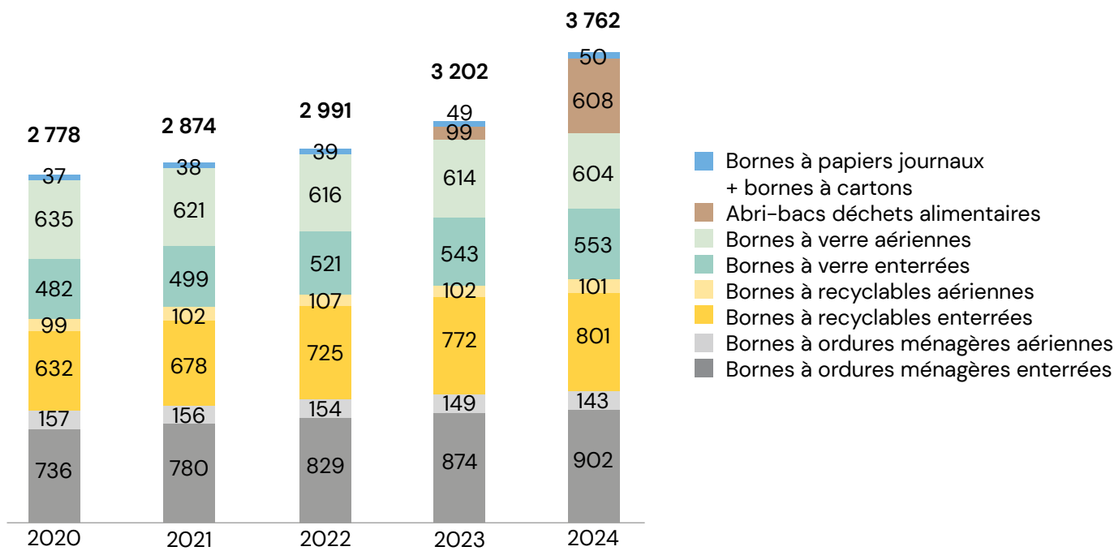
96,4 %
des bacs équipés de puces RFID

Les bornes

Entamée en 2005, la mise en place de bornes enterrées se poursuit. L'installation de ces matériels est plus onéreuse que celle des bornes aériennes mais ils sont en contrepartie plus silencieux, plus esthétiques, plus accessibles et d'une durée de vie supérieure.

Chaque borne d'apport volontaire est **équipée d'une sonde qui détecte son niveau de remplissage**, sauf celles spécifiques aux déchets alimentaires dont la collecte est automatisée 2 fois par semaine pour des raisons d'hygiène.

Bornes d'apport volontaire par flux et par type



Les collectes

Les fréquences de collecte

En porte-à-porte, la fréquence de collecte est fonction du flux de déchets et de la densité d'habitat :

Ordures ménagères
› Rennes centre : 2 collectes hebdomadaires (à l'exception de quelques adresses aux faibles capacités de stockage, collectées 6 fois),
› Autres communes et quartiers : 1 collecte hebdomadaire (à l'exception de quelques adresses à forte production ou aux faibles capacités de stockage, collectées 2 fois).

Déchets recyclables
› Rennes centre : 2 collectes hebdomadaires,
› Autres communes et quartiers : 1 collecte hebdomadaire pour les immeubles et les professionnels et 1 collecte tous les 15 jours pour les pavillons.

Verre des professionnels
Les professionnels qui produisent de grosses quantités de verre peuvent disposer d'un bac individuel, collecté d'une fois la semaine à une fois le mois.

Déchets alimentaires
2 collectes hebdomadaires pour les producteurs non ménagers (restaurants, cantines scolaires, marchés, Ehpad et commerces alimentaires).

Papiers de bureau et cartons
Les professionnels peuvent s'adresser à La Feuille d'Érable, prestataire de Rennes Métropole, pour une collecte des papiers sur rendez-vous (au plus mensuelle) et pour la collecte des cartons en porte-à-porte (5 m³ maximum par collecte).

Cagettes
Dans le centre-ville de Rennes, les collectes ont lieu du lundi au vendredi, le matin. Dans les communes et les quartiers rennais, les collectes se font sur demande au Numéro Info Déchets.

En apport volontaire

Déchets alimentaires
› Les abri-bacs sont collectés 2 fois par semaine pour des raisons d'hygiène

Ordures ménagères, déchets recyclables, verre et papiers/cartons
› La collecte des bornes est déclenchée automatiquement en fonction du niveau de remplissage mesuré par la sonde dont elles sont équipées. Ce système « sur appel » permet :

- d'améliorer le service en anticipant l'échéance de saturation de chaque borne, évitant ainsi son débordement ;
- d'optimiser les circuits de collecte en adaptant le vidage de chaque borne à son propre rythme de remplissage.

→ Ci-dessous un abribac déchets allimentaires



© Arnaud Loubry / Rennes Ville et Métropole

Les véhicules

La collecte est confiée à des prestataires de service : Suez, Tribord et La Feuille d'Érable. Leurs flottes de véhicules se sont modernisées.

Les bennes de collecte sont dotées des équipements suivants :

› Système de suivi par satellite du positionnement des véhicules, relié à une plateforme internet de consultation.

› Système anticollision Mobileye : en identifiant les dangers potentiels sur la route (cyclistes, piétons, autres véhicules…) y compris dans les angles morts, celui-ci assiste les chauffeurs et les aide à lutter contre les problèmes liés à la fatigue.

› Système d'identification des contenants (bacs ou bornes).

› Système de pesée embarquée (sur lève-conteneur pour les bacs ou sur châssis pour les bornes).

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

88 % des véhicules dédiés à la collecte des déchets du quotidien roulent au GNV :

Type de véhicule	BOM[1] pour le porte-à-porte & les abri-bacs déchets alimentaires			Camion-grue apport volontaire	Véhicule < 3.5t	Total
	26t	19t	16t	26t		
GNV	21	9	3	9	2	44
Gazole	6					6
Total	**27**	**9**	**3**	**9**	**2**	**50**

Le recours à la motorisation GNV permet une diminution de l'impact environnemental de la collecte (réduction de 95 % des particules fines, de 80 % des oxydes d'azote par rapport au gazole) et une diminution du bruit de moitié.

1. BOM = benne à ordures ménagères, véhicule servant à la collecte des ordures ménagères, des emballages, des déchets alimentaires et du verre.

Les indicateurs de la collecte

Sont ici concernées les collectes d'OM, d'emballages, de journaux-revues-magazines, de verre et de déchets alimentaires. Les collectes de papiers, cartons et cagettes des professionnels en porte-à-porte ne sont pas prises en compte.

	Porte-à-porte & abri-bacs déchets alimentaires			Apport volontaire		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Tonnages collectés	85 382	81 600	87 772	37 208	37 562	37 728
Kilomètres parcourus	1 240 981	1 124 487	1 225 694	291 064	282 005	288 463
Heures de collecte	100 465	93 804	102 742	18 963	17 789	17 877
Tonnes collectées/km	0,07	0,07	0,07	0,13	0,13	0,13
Tonnes collectées/heure	0,85	0,87	0,1	1,96	2,11	2,11

→ *Ci-dessous une benne en collecte*



© Arnaud Loubry / Rennes Ville et Métropole

Collecter les déchets occasionnels sur des déchèteries performantes

Les déchets occasionnels sont des déchets qui, par leur nature, leur dangerosité, leur taille ou leur poids, **doivent être orientés vers des filières spécifiques.**

La règle générale de collecte des déchets occasionnels est celle de l'apport volontaire **en déchèterie** mais Rennes Métropole propose d'autres services alternatifs, notamment sur l'habitat urbain dense.

Les déchèteries sont des sites aménagés et sécurisés mis à disposition des particuliers et des professionnels pour recevoir leurs déchets occasionnels :

› **non dangereux** : cartons, ferraille, bois, plâtre, meubles, végétaux, encombrants, gravats…

› **dangereux**[1] : produits chimiques (pots de peinture, vernis…), appareils électriques et électroniques, huiles, piles et batteries, néons…

Certaines déchèteries, équipées d'un local réemploi, acceptent aussi les objets réemployables.
→ *Voir gestion du réemploi, p. 17*

Avec une déchèterie pour 26 300 habitants, Rennes Métropole figure parmi les territoires urbains les plus équipés[2]. Ce maillage permet à **9 foyers métropolitains sur 10 d'être à moins de 6 minutes d'un site.**

18 déchèteries

6 plateformes végétaux

12 sites équipés pour le réemploi

1,39 M d'entrées

80 477 tonnes réceptionnées

24 types de déchets à trier

La gestion des sites

Propriétaire des sites, Rennes Métropole est en charge de :

leur sécurisation

› Marquage des DEEE* et des batteries et enlèvement quotidien (y compris le samedi) pour éviter les vols.
› Vidéoprotection couplée à de la télésurveillance et des rondes par une société de surveillance.
› Dépôt de plainte systématique en cas de flagrant délit.
› Éclairage extérieur sur détection de mouvement sur plusieurs équipements.

L'aménagement et les travaux sur les sites

› Pour les adapter aux nouvelles filières de tri et aux exigences réglementaires, par exemple en créant des locaux pour le réemploi.
› Afin de faciliter l'expérience usager sur site (signalétique, amélioration de la circulation par la mise en place de portails, barrière pour gérer le nombre de personnes sur site).

L'exploitation du « haut de quai » des déchèteries est confiée à la société Tribord, acteur local de l'économie sociale et solidaire. Cet exploitant assure :

L'accueil des usagers (orientation, consignes de sécurité, conseils de tri) :

› Pour les particuliers : du lundi au samedi (les sites étant ouverts de 4 à 11 demi-journées, voire en journée continue sur un site).
› Pour les professionnels : du lundi au vendredi, sur les mêmes créneaux que les particuliers.

L'enregistrement des dépôts des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale « apports en déchèterie ».

L'exploitation du site (propreté, petite maintenance, chargement des bennes, gestion des demandes d'enlèvements).

La gestion du « bas de quai » consiste en l'évacuation des déchets vers les filières appropriées. Ces prestations sont confiées aux sociétés Brangeon, Paprec et Véolia.

L'intervention se fait sur demande des agents du haut de quai dans un souci permanent de garantie de la continuité de service à l'usager.

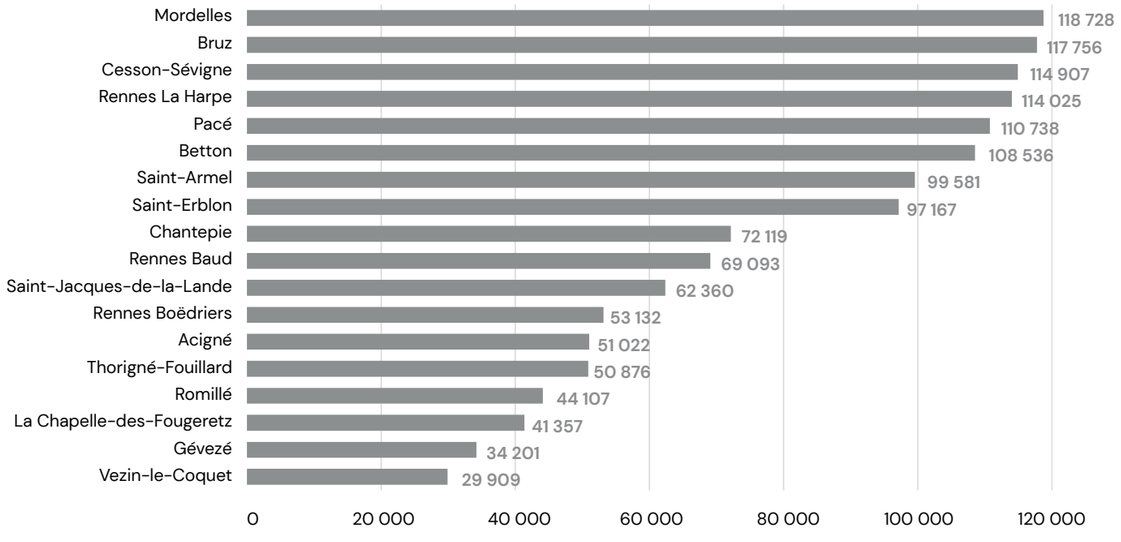
1. NB : la responsabilité élargie des producteurs permet aux usagers de déposer gratuitement ces produits dans leurs points de vente.
2. Selon l'Ademe (Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine - données 2022, paru en janvier 2025), la moyenne nationale en territoire urbain était d'une déchèterie pour 29 000 habitants.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

La fréquentation

En 2024, on a compté **1,389 million d'entrées** sur les déchèteries métropolitaines soit une **fréquentation en baisse de 3% par rapport à 2023.**

Passages en déchèteries en 2024 (ménages et professionnels)



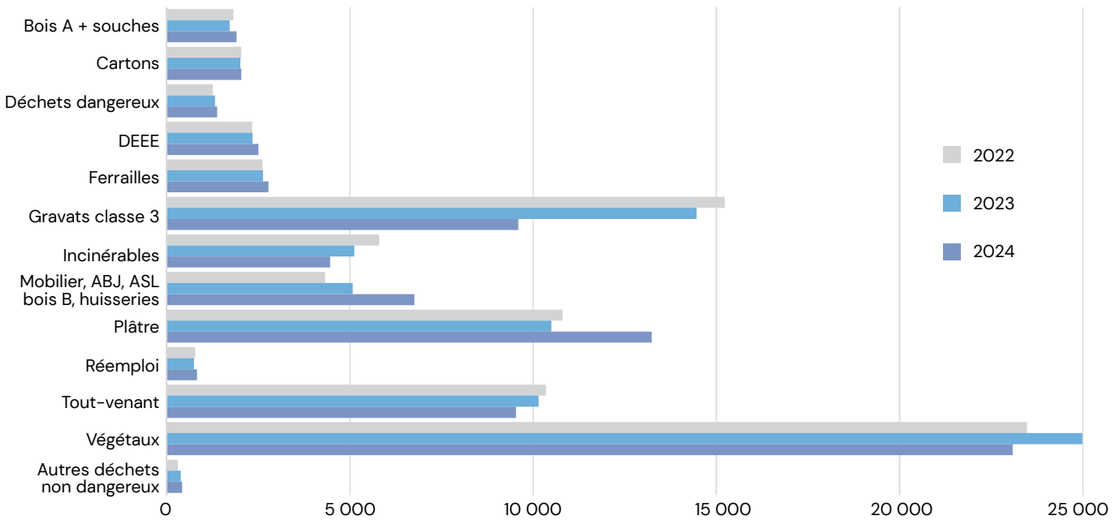
On peut attribuer cette forte fréquentation à la **dynamique démographique du territoire** (+1,2 % d'habitant par an) **et à la modernisation des équipements.**

Il est également probable que les sites situés en périphérie du territoire attirent des usagers de collectivités voisines où les déchèteries font l'objet d'un contrôle d'accès avec limitation du nombre de passages par usager.

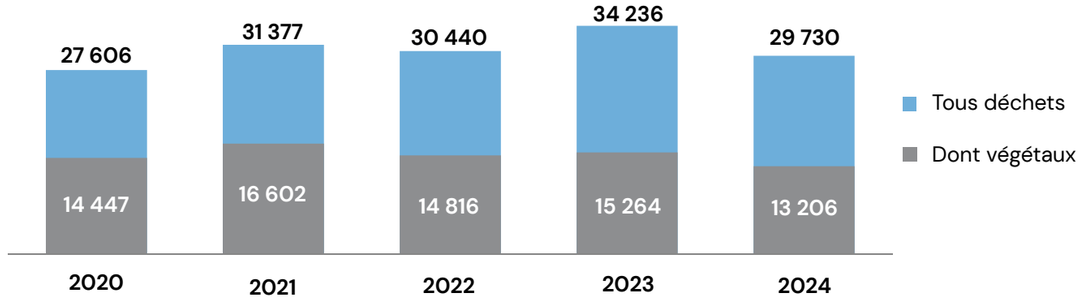
Une situation qui a relancé la réflexion sur l'absence de contrôle d'accès systématique à l'entrée des équipements métropolitains.

Les tonnages

Évolution des quantités de déchets apportés en déchèteries
par les ménages et les professionnels (en tonnes)



Dépôts des professionnels en déchèteries (en m3)



Les apports en déchèteries baissent de manière significative en 2024 (- 5 000 tonnes). La mesure du « 0 tonte » en déchèteries permet de réduire de 14% les tonnages de végétaux par rapport à 2023. Cette baisse des apports est également constatée auprès des professionnels.

→ Voir aussi les chiffres clés 2024, p.8-9.

La performance environnementale

Réduire les kilomètres parcourus

Selon des clauses contractuelles, l'exploitant « haut de quai » doit **optimiser le chargement des bennes** (tasser les déchets) pour en diminuer le nombre d'évacuations et réduire ainsi le kilométrage lié au transport.

Réduire les flux non-vertueux

L'exploitant « haut de quai » doit aussi **augmenter la part des flux orientés vers le réemploi et la valorisation matière ou le recyclage** avant le recours à la valorisation énergétique.

Pour ce faire, il forme des **agents « valoristes »** à accompagner les usagers vers le local réemploi dès que c'est possible et à mieux trier les déchets. En 2024, 17 agents valoristes étaient formés à accompagner les usagers dans le geste de tri (soit 27 % des agents).

La Métropole poursuit le développement des infrastructures avec la création de locaux réemploi et la mise en place de nouvelles filières (DEA*, ASL*, AJB*, PMCB*) pour contribuer à la diversification de l'offre de tri et réduire ainsi le recours aux filières incinérables et tout-venant.

L'indicateur de suivi de cet accompagnement est le suivant :

Taux de non-vertueux
= [Tonnage tout-venant + incinérables] / [Tonnage total hors gravats et végétaux]

Taux de non-vertueux	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	46%	43%	39%	38%	36%	31%

→ Ci-dessous un agent valoriste oriente un usager dans le local réemploi de la déchèterie de La Harpe



Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Faciliter la gestion des déchets occasionnels en secteur urbain dense

Les déchèteries et plateformes de végétaux ne répondent pas à l'ensemble des besoins des usagers en matière de collecte des déchets occasionnels, notamment en secteur urbain dense, moins pourvu en équipements et où les usagers ne sont pas toujours véhiculés. C'est pourquoi Rennes Métropole propose **une palette de services complémentaires.**

À noter : la collecte des végétaux en porte-à-porte est supprimée depuis le 1er janvier 2024.

La collecte sur les marchés	En stationnement sur les marchés rennais ou ailleurs sur demande des communes, ce service prend en charge : > les petits appareils électriques (DEEE) > les déchets diffus spécifiques (DDS).
La collecte des encombrants sur rendez-vous	Réservée au secteur intrarocade de Rennes Métropole, cette collecte est proposée aux particuliers qui ne peuvent transporter eux-mêmes leurs encombrants en déchèterie (3 objets au maximum, rendez-vous pris au Numéro Info Déchets ou via un formulaire en ligne). **En 2024, 9 202 foyers ont bénéficié de ce service.**
La collecte des DASRI*	Depuis 2014, Rennes Métropole assure uniquement la collecte des seringues récupérées par l'association AIDES. Les autres DASRI sont collectés dans les pharmacies par l'éco-organisme Dastri.
Les opérations Tritout	Ce sont des opérations de déstockage des encombrants et des DDS. Elles sont organisées sur demande des communes, hors Rennes.
La tri-troc mobile (ex déchèterie mobile)	Lancée en 2019, cette déchèterie mobile, devenue tri-troc mobile, tourne dans différents quartiers rennais : Maurepas, Le Blosne, Bréquigny, Cleunay, Villejean, Alphonse-Guérin et le centre-ville. Les déchets réceptionnés sont les mêmes qu'en déchèterie classique, hormis les végétaux, les gravats et le plâtre qui ne sont pas acceptés.. Elle est en outre accompagnée d'un espace de don où l'on peut apporter ou récupérer gratuitement des objets qui connaissent ainsi une seconde vie. En 2024, ce service a été doublé afin d'augmenter la fréquence de passage dans les quartiers. **La tri-troc mobile en 2024 : 3 760 h d'ouverture, 23 259 entrées, 196 tonnes de déchets et 20 tonnes de textiles (+43 % par rapport à 2023).**
Locaux « encombrants » en pied d'immeuble	En partenariat avec la Mission renouvellement urbain et les bailleurs sociaux, Rennes Métropole expérimente la gestion de proximité des encombrants dans les quartiers de Maurepas et du Blosne afin de lutter contre les dépôts sauvages et valoriser plus de déchets. Pour cela, des associations locales et des entreprises de l'ESS ont été missionnées. Elles proposent des rendez-vous aux habitants, dont elles récupèrent les encombrants à vélo, et les trient. Les encombrants sont stockés dans les parties communes des immeubles avant d'être transportés vers les filières locales de recyclage ou de traitement. **En 2024, 4 110 foyers ont bénéficié de ce service.**

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE VALORISATION

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Privilégier l'envoi des flux vers les filières de recyclage et valorisation

Les filières

Responsable de la valorisation et du traitement des déchets collectés, Rennes Métropole confie ces missions à :

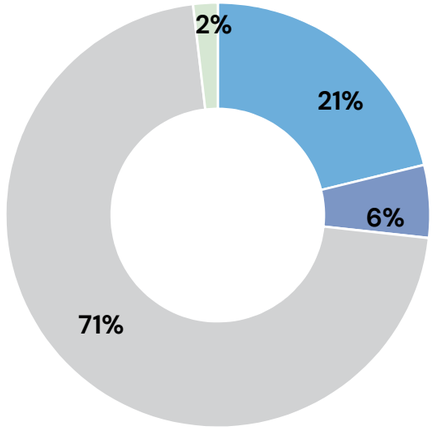
› **Des prestataires spécialisés** : entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations, via des marchés publics ou des concessions de service public (UVE de Villejean).

› **Des éco-organismes** : le Code de l'Environnement stipule qu'il « peut être fait obligation aux producteurs, aux importateurs et aux distributeurs de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent ».

Le producteur initial peut dont exercer sa responsabilité élargie (REP*) en transférant les tâches correspondantes à un organisme collectif. C'est pourquoi Rennes Métropole a contractualisé avec des éco-organismes pour le traitement de certains déchets collectés en déchèteries : Ecosystem (pour les DEEE, les lampes…), EcoDDS, Éco-mobilier, Aliapur (pneus), Corepile (piles)…

Au total, **52 filières** sont gérées par les services de la métropole.
→ *Voir en annexe le tableau des filières p.52-53*

Répartition des tonnages par lieu final de valorisation



Habituellement 70 % des déchets sont traités sur Rennes Métropole mais la fermeture de l'UVE de Villejean pour travaux a nécessité d'externaliser le traitement des ordures ménagères et des encombrants sur d'autres installations du grand ouest.

Zoom sur le centre de tri des emballages

Quelques chiffres

Paprec trie pour le compte de Rennes Métropole le contenu de la « poubelle jaune » dédiée au tri sélectif. Situé à Le Rheu, le centre de tri Paprec est ouvert au public, et notamment aux scolaires, pour des visites comportant un parcours pédagogique et ludique.
→ *Voir les statistiques de visites des équipements métropolitains p.13*

Les déchets collectés en porte-à porte et apport volontaire sont livrés sur le site de Le Rheu puis triés par matière. Après conditionnement, ils sont expédiés vers les filières de reprise, en France ou en Europe de l'ouest pour être recyclés.
→ *Voir la carte p.34 et en annexe le tableau des filières p.52-53*

23 990
tonnes triées en 2024

16
filières de reprise

88%
de refus de tri évitables !
Soit 4 372 t

10%
des postes de trieurs en insertion

Les refus de tri (4 968 t / 21,8 % des entrants) sont transformés en CSR* en vue d'une valorisation énergétique :

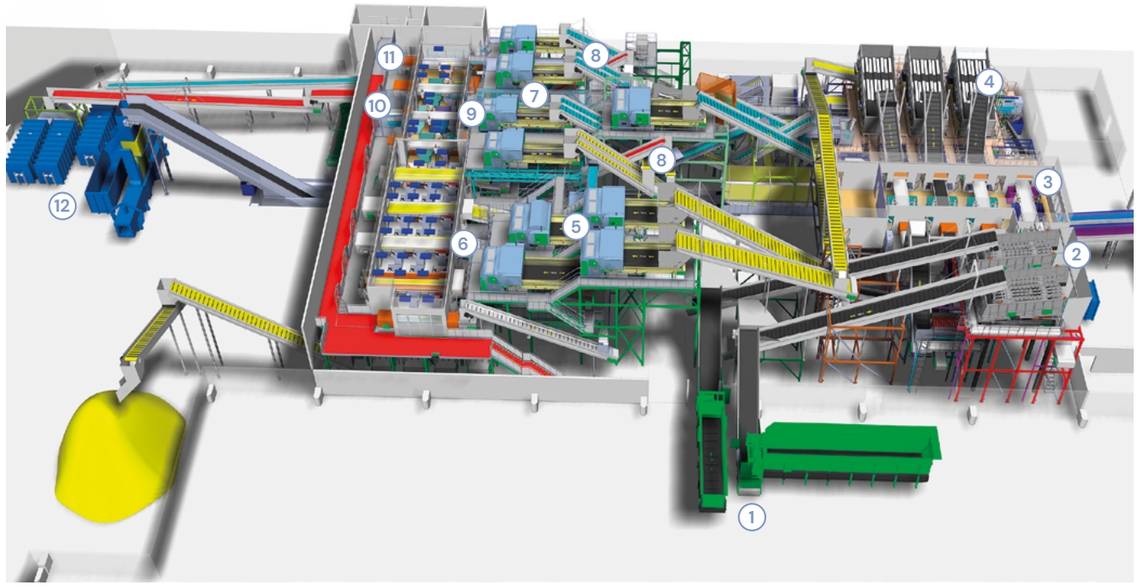
› **88% de ces refus de tri sont constitués d'erreurs de tri grossières des usagers** (ordures ménagères, déchets médicaux, textile, litières d'animaux, gravats, verre…)

› **12 % de ces refus de tri sont en fait des emballages** correctement triés par les usagers mais **pour lesquels les filières de recyclage n'existent pas encore** (les matières concernées sont des plastiques complexes, des aluminisés…).

→ *Ci-dessous le centre de tri à Le Rheu*


© Arnaud Loubry / Rennes Villle et Métropole

Les étapes du tri



1 → Un conducteur d'engins dépose les déchets dans les deux trémies qui régulent le flux de déchets sur la chaîne de tri.

2 → Le crible balistique sépare les objets en fonction de leur poids : les déchets plats montent tandis que les déchets creux descendent. Ce premier criblage permet d'extraire les gros éléments (cartons, gros bidons, films, etc.) et les fines.

3 → Dans cette cabine de pré-tri, les opérateurs extraient les sacs de collecte et les films plastiques, les gros bidons plastiques (PEHD* et PET*), les refus volumineux et les gros cartons.

4 → Ce second crible balistique sépare les déchets en 4 fractions : les corps creux (bouteilles, canettes), les papiers et erreurs de tri, les JRM et les cartonnettes, et enfin les grands cartons.

5 → Le tri optique des corps plats permet d'affiner le tri des papiers et JRM.

6 → Dans la cabine de sur-tri des corps plats, le travail des opérateurs consiste à nettoyer les flux majoritaires de papiers/cartons en enlevant les corps creux résiduels et les refus de tri.

7 → Le tri optique des corps creux permet de séparer les différents corps creux selon leur matière.

8 → Les métaux ferreux sont captés par un aimant et orientés directement vers une presse à métal.

9 → Le PEHD et le PET clair sont contrôlés par des opérateurs en cabine de sur-tri des corps creux.

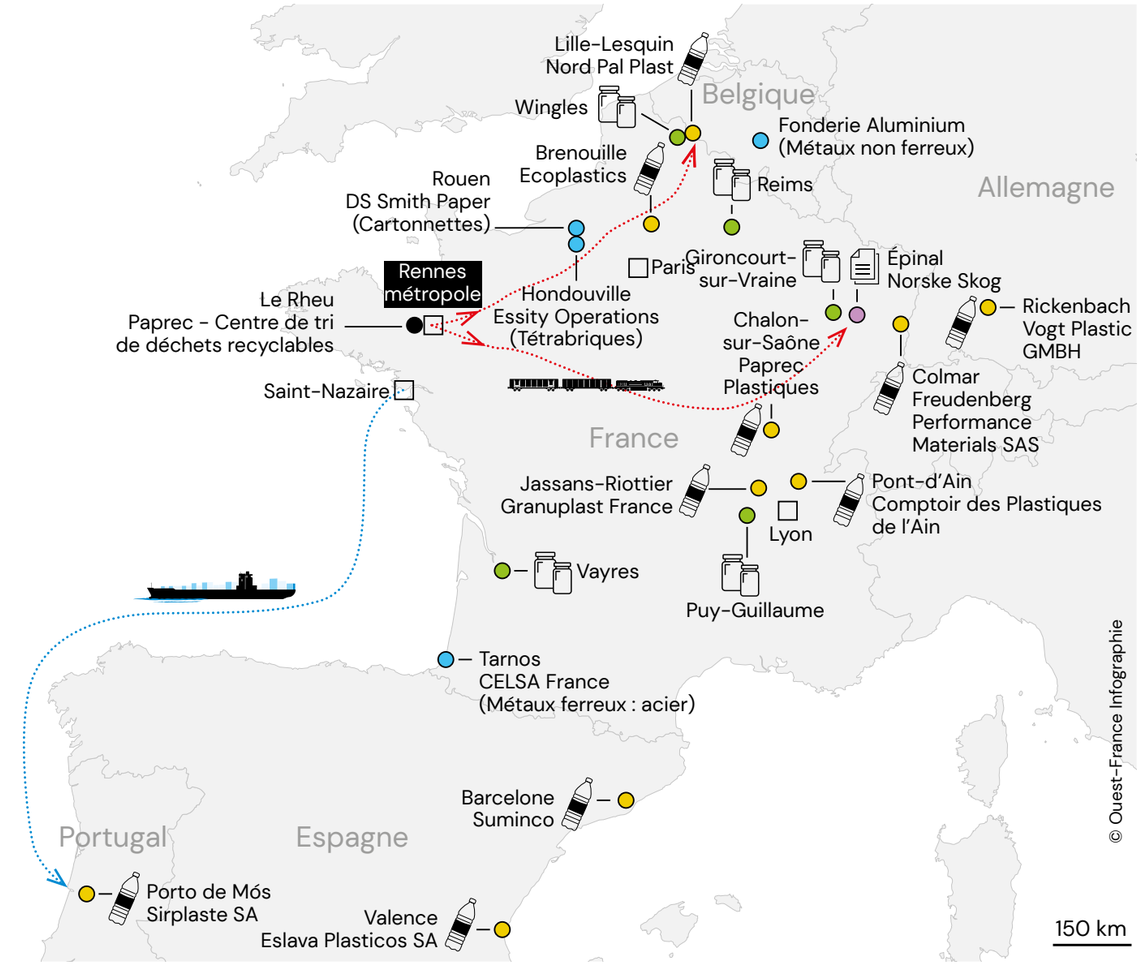
10 → Dans la cabine de sur-tri des corps creux, un troisième tapis permet à un opérateur de contrôler les refus de tri et de réorienter les produits valorisables (corps creux ou corps plats) vers les alvéoles ou tapis correspondants.

11 → Sur la sortie du tapis des refus de tri, un séparateur à courant de Foucault capte la fraction des métaux non ferreux (aluminium).

12 → Les différents produits, triés par catégorie, sont stockés dans les box ou des silos. Ils sont ensuite dirigés par catégorie pour conditionnement vers la presse à balles.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Localisation des repreneurs recyclant les matières issues de la collecte sélective



Matériaux recyclés

- Verre (entreprise OI Manufacturing)
- Papier
- Plastiques et films plastiques (6 sortes)
- Autres : cartonnettes, tétrabriques, métaux ferreux et non ferreux

Transport

maritime

en ferroutage

72 % des plastiques

&

93 % des papiers

issus des bacs jaunes sont transportés par le rail

Améliorer la performance de l'UVE et développer les réseaux de chaleur

Reconstruction de l'UVE de Villejean

L'opération de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Villejean à Rennes a démarré de manière opérationnelle le 1er avril 2022. Les travaux en cours vont conduire au **renouvellement de tous les équipements de traitement des déchets, d'épuration des fumées et de production énergétique** sur le site de Villejean. Le marché a été attribué à des entreprises qui ont déjà réalisé des chantiers comparables, associées au sein du groupement de conception-réalisation franco-italien RUTHS SpA, FISIA Italimpianti SpA, LEGENDRE GC et Paumier Architectes. Le mandataire du groupement est RUTHS SpA.

La restructuration de l'UVE permet d'**améliorer les performances environnementales** par le recours à des technologies récentes. La restructuration vise aussi à **augmenter les quantités de chaleur produites** pour alimenter le réseau de chauffage urbain et les quantités d'électricité fournies au réseau ENEDIS. Au final, avec la même quantité de déchets incinérés (144 000 tonnes/an), l'équipement produira d'avantage d'énergie : + 100% d'électricité et + 50% de chaleur par rapport à l'ancienne installation.

Fin mars 2023, des difficultés techniques ont amené Rennes Métropole à **suspendre les travaux sur les chaudières**. Des interrogations majeures en cours de chantier ont conduit la Métropole à missionner des experts qui ont **mis en doute la conformité des chaudières** en cours d'installation vis-à-vis de la règlementation européenne en vigueur.

En juillet 2024, l'expertise menée par l'expert désigné par les services de l'état (DREAL/préfecture) **a confirmé les doutes des experts de la Métropole**. Compte tenu de ces conclusions, Rennes Métropole a attribué suite à un appel d'offre, fin juillet 2024, le **marché de travaux de substitution** visant à mettre en conformité les chaudières de l'UVE à la société Est Industrie Sentis. Les travaux sont en cours.

Par ailleurs, le 20 juin 2024, une **Mission d'information et d'Évaluation des travaux de l'UVE**, constituée de 15 élus métropolitains, a été créée afin d'investiguer sur différents champs relatifs aux travaux de l'UVE. La MIE a ainsi pu, au travers de 9 réunions et d'1 visite, auditionner l'ensemble des parties prenantes de ce dossier complexe (AMO, constructeur, experts techniques, services de l'état, services techniques…). Le travail mené par la mission a permis d'éclairer les élus et doit faire l'objet d'un rapport au conseil métropolitain de janvier 2025.

À ce jour, le démarrage de l'UVE est prévu courant 2026.

→ Ci-dessous le chantier de l'UVE



Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Gestion des détournements pendant la période de travaux sur l'UVE

Pendant l'arrêt de l'UVE, les flux doivent être massifiés sur le territoire avant de rejoindre les sites de valorisation et de traitement mobilisés qui sont éloignés : on parle de détournement de l'usine.

Ainsi, les véhicules de collecte déchargent les déchets collectés sur **2 centres de transfert** situés à Rennes (La Barre-Thomas) et à Bourgbarré (ZI nord).

Les flux de déchets y sont alors rechargés dans des semi-remorques et envoyés **en valorisation et traitement vers des sites situés en Bretagne et dans les régions limitrophes.**

19 sites de traitement sont mobilisés pour le traitement des déchets métropolitains durant l'ensemble de la période d'arrêt de l'UVE. Les déchets y sont traités selon 2 modes principaux : **incinération avec valorisation énergétique ou stockage.**

Exutoires utilisés pour les ordures ménagères et les encombrants pendant la fermeture pour travaux de l'UVE de Villejean



Ordures ménagères
Encombrants
Rennes Métropole

Type de traitement

Stockage (enfouissement)
Incinération

INDICATEURS FINANCIERS

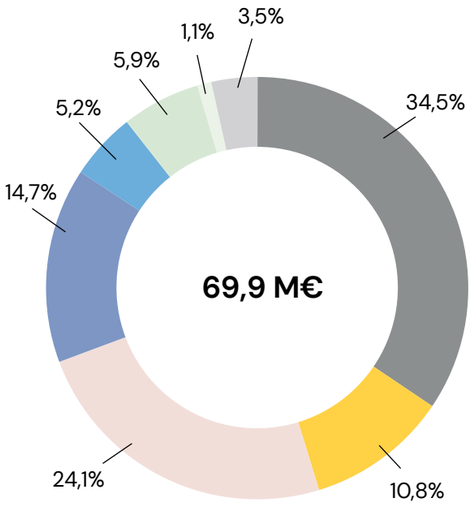
Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Extraits du compte administratif

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du compte administratif 2024 du budget annexe « Élimination et valorisation des déchets ».

Fonctionnement[1]

Dépenses de fonctionnement

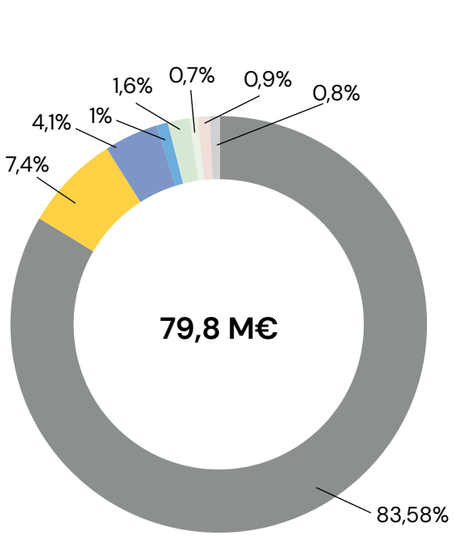


Les dépenses ont augmenté de 5,3 M€ par rapport à 2022 (+8 %). À cela plusieurs raisons :

> des coûts liés au **détournement des déchets sur la période des travaux de reconstruction de l'UVE ;**

> des coûts liés à la montée en charge de **l'obligation réglementaire de tri à la source des déchets alimentaires et au développement du réemploi.**

Recettes de fonctionnement



Les recettes **progressent quant à elles de 15,4 M€** (+24%) par rapport à 2023.

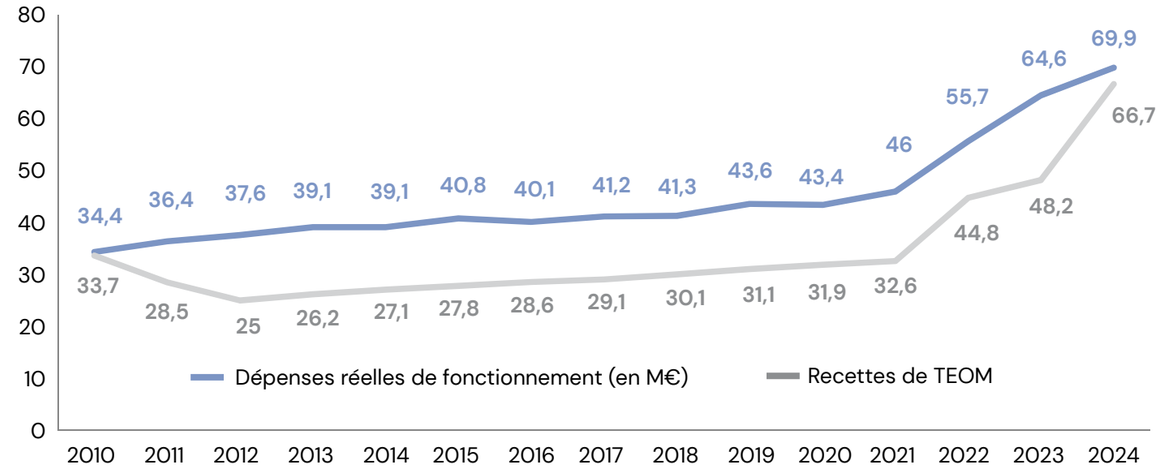
Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), premier poste de recettes du budget, **augmente de 18 M€** et permet donc d'éviter le soutien de plus de 5 M€ accordé par le budget principal en 2023.

Les redevances des professionnels (déchèteries et collecte) sont en progression (+0,13 M€), tout comme les soutiens des éco-organismes (+0,25 M€) et les recettes de revente de matières (+0,65 M€).

Le retard sur les travaux de l'UVE génère un excédent ponctuel de fonctionnement (1,3 M€ d'intérêt d'emprunt et près de 4 M€ d'amortissement non facturé sur 2024).

1. Il s'agit ici des dépenses et recettes réelles de fonctionnement.

Fonctionnement (en M€)



Détail des recettes hors TEOM (en K€)	2021	2022	2023	2024
Soutien financier collecte sélective	5 855	5 271	5 638	5 898
Valorisation vapeur UVE	3 706	1 710	0	0
Vente matières	3 932	4 953	2 661	3 304
Redevance d'usage UVE	1 062	6	0	764
Redevance spéciale	801	941	1 121	1 248
Redevance déchèteries	404	423	549	556
Subventions		71	5 835	703
Produits divers et atténuations de charges	145	756	309	630
Autres	11	5	43	2
TOTAL	**15 915**	**14 136**	**16 157**	**13 105**

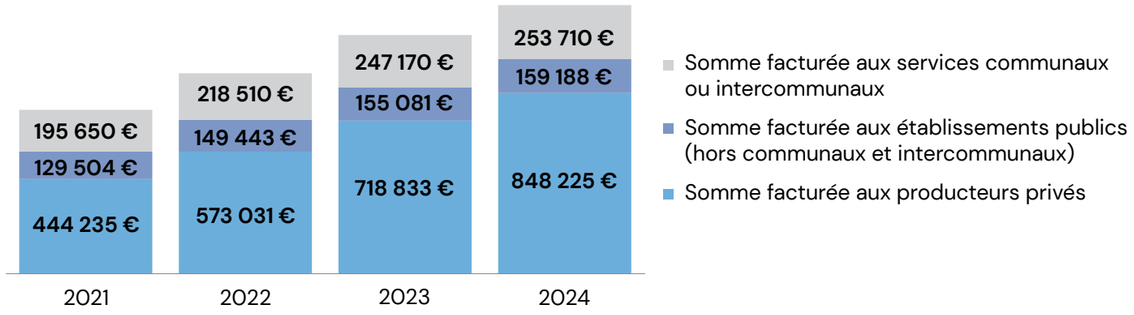
La redevance spéciale « collecte et traitement »

Le montant de la redevance est fonction des coûts de mise à disposition des contenants et des couts de collecte et de traitement du déchet (verre ou ordures ménagères). Ces éléments sont votés chaque année. En 2024, les tarifs ont augmenté de 6,5 % par rapport à 2023.

Tarifs au m³	2023	2024
Tarif de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles	24,25€	25,78€
Tarif de collecte et de traitement de verre collecté en porte-à-porte	48,51€	51,71€

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Recette de la redevance spéciale « collecte et traitement »



À partir de 2024, la facturation de la redevance spéciale se fait à l'année civile. En 2024, les recettes augmentent significativement du fait de la révision des prix unitaires au m³.

La redevance spéciale « apports en déchèterie »

En 2024, un nouveau tarif à 0€ est mis en place pour permettre les dépôts en caissons spécifiques dans le cadre de la nouvelle REP PMCB*. Elle concerne les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment. Ce tarif sera appliqué uniquement pour les matériaux et sur les déchèteries pour lesquels la collectivité a conventionné avec les éco-organismes.

Type de déchets	2023	2024
Bois	15 €/m³	18 €/m³
Cartons	non payant	non payant
Végétaux de particuliers apportés par les services techniques des communes membres	non payant	non payant
Végétaux en caissons	17 €/m³	17 €/m³
Végétaux sur plateforme	12 €/m³	12 €/m³
Dépôts sauvages apportés par les services techniques des communes membres	non payant	non payant
Ferrailles	non payant	non payant
Encombrants ou déchets non dangereux	32 €/m³	43 €/m³
Incinérables (déchets non dangereux de dimensions inférieures à 1m)	32 €/m³	43 €/m³
Inertes (gravats)	32 €/m³	43 €/m³
Plâtre	32 €/m³	43 €/m³
Produits ou matériaux conventionnés dans le cadre de la REP PMCB (Bâtiment)	NA	non payant
Fourniture de cartes d'accès au-delà de 5	5 € l'unité	5 € l'unité

Investissement

Dépenses (en €)	2021	2022	2023	2024
UVE : travaux	21 545 658	69 341 902	37 355 550	14 413 347
Déchèteries : construction et mise en conformité	1 953 893	211 652	1 260 664	1 229 429
Collectes : achat et installation de bornes d'apport volontaire	1 488 346	1 872 101	1 230 345	1 244 747
Collectes : télérelève	44 310	25 791	47 520	25 184
Collectes : achat de bacs	531 365	458 647	2 431 776	1 765 862
Collectes : achat de composteurs	89 612	188 868	397 204	527 585
ISDND : travaux	178 372	34 210	59 937	16 649
Parc auto	24 240		51 698	235 184
Autres	83 742	126 897	34 480	11 156
Remboursement du capital de la dette	103 600	103 600	103 600	2 352 666

Une année 2024 marquée par la poursuite des investissements forts sur la reconstruction de l'UVE de Villejean, la mise en conformité des déchèteries et le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires (achats de composteurs…).

→ Ci-dessous une distribution de composteurs individuels



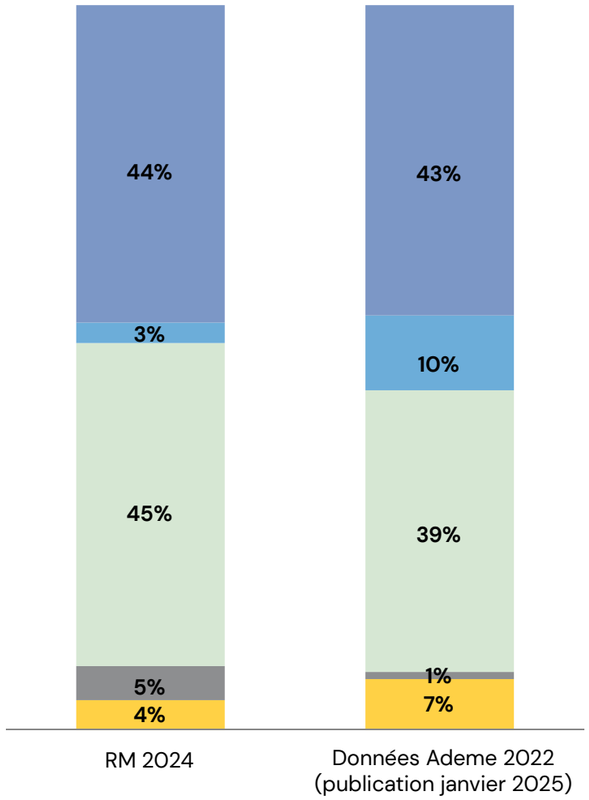
Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Indicateurs selon la démarche comptacoût

Conçue par l'ADEME, ComptaCoût est une méthode pour extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets. Ce travail permet aux collectivités de calculer leurs coûts de gestion des déchets et de se comparer entre elles.

Répartition des coûts de revient (ou coûts aidés) HT

Décomposition des coûts 2024 par étape technique



Pré-collecte et collecte
coût légèrement supérieur à celui de la moyenne nationale, en raison notamment du développement de l'apport volontaire enterré et du démarrage du déploiement du tri à la source des déchets alimentaires.

Transferts et transport
disposant sur son territoire d'installations de tri et de traitement, Rennes Métropole présente de faibles coûts de transferts.

Traitement des déchets non dangereux
coût supérieur à celui de la moyenne nationale, malgré notamment le recours au tri et à la valorisation du plâtre. En 2024, les coûts de traitement sont impactés par les détournements liés à la fermeture de l'UVE de Villejean.

Prévention
coût supérieur à celui de la moyenne nationale témoignant d'une politique territoriale engagée en matière de réduction.

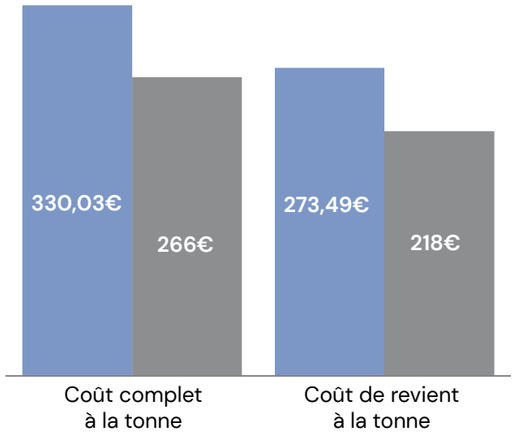
Charges fonctionnelles (structure, communication...)
Plus faibles que la moyenne, en raison notamment de la ventilation sur les différentes étapes techniques des charges de personnel qui leur sont dédiées.

Coûts par tonne et par habitant desservi

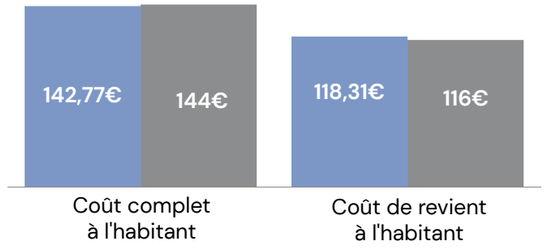
Les coûts complets HT reflètent l'ensemble des coûts des différents flux de déchets.

Les coûts aidés HT sont les coûts de revient de gestion de ces flux (sans la TVA), c'est-à-dire le montant des charges (structures, collectes, traitement...) duquel on déduit les produits perçus (ventes de matière, d'énergie, soutiens, aides).

Coûts à la tonne (tous déchets)

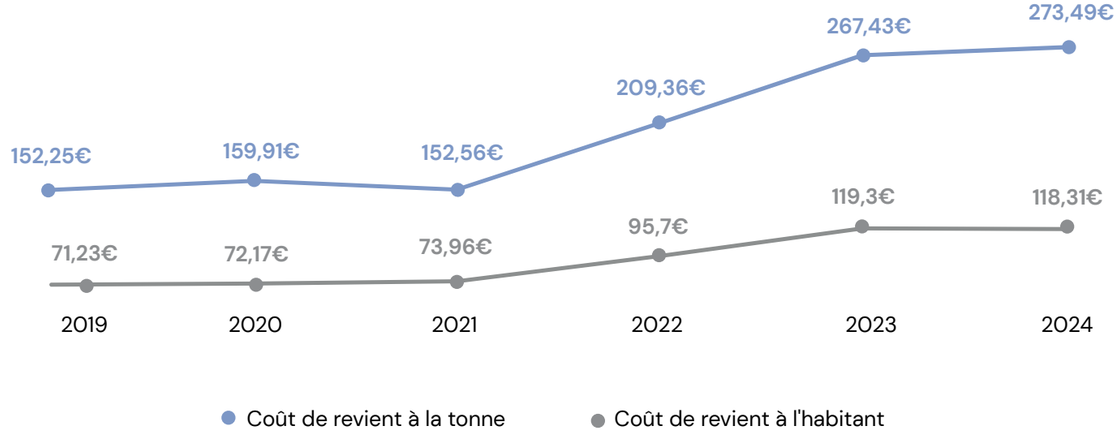


Coûts à l'habitant (tous déchets)



Rennes Métropole 2024
France 2022

Évolution des coûts de revient (tous déchets)

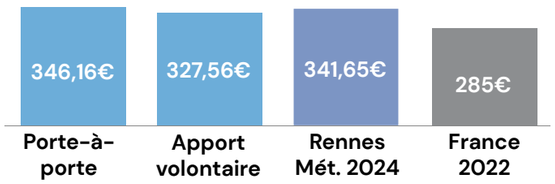


Entre 2022 et 2024, les coûts de revient à l'habitant à Rennes Métropole augmentent de 24% du fait des augmentations des charges de fonctionnement *[voir p.38].* Malgré cette hausse, Rennes Métropole présente un faible coût de revient par habitant et une bonne performance de production de déchets par habitant, comparée aux autres collectivités de typologie urbaine.

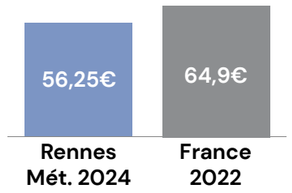
Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Coûts de revient HT par flux

Ordures ménagères (coût de revient à la tonne)



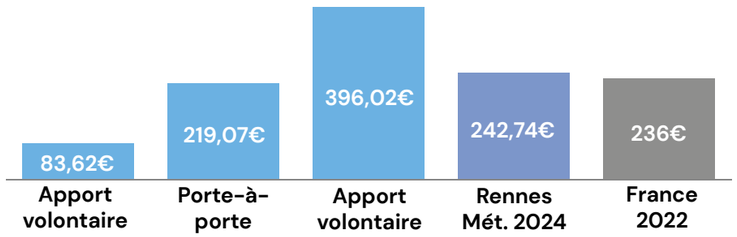
Ordures ménagères
(coût de revient à l'habitant)



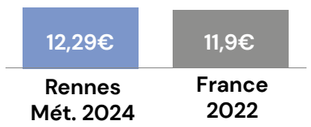
Depuis 2021, l'apport volontaire des OM est moins coûteux à la tonne que le porte-à-porte. L'amortissement des bornes enterrées diminue. Les coûts de revient à la tonne apparaissent très supérieurs à la référence française en 2022 ce qui s'explique par le détournement des déchets durant les travaux sur l'UVE qui renchérit les coûts de traitement. Par ailleurs, il faut tenir compte du décalage temporel de 2 ans de la référence France dans un contexte d'augmentation des charges de fonctionnement *[voir p.38]*.

Cependant, **les coûts de revient à l'habitant, restent bien en-deçà des moyennes nationales 2022 du fait de la faible production par habitant.**

Recyclables secs (coût de revient à la tonne)

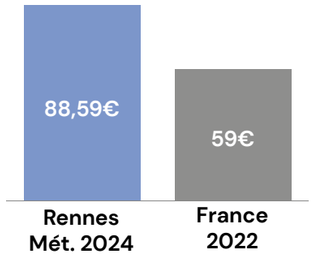


Recyclables secs
(coût de revient à l'habitant)

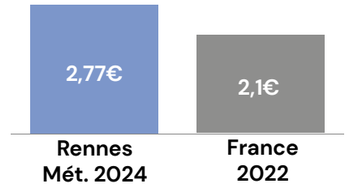


Les coûts de revient 2024 de Rennes Métropole en matière de recyclables secs sont dans la moyenne nationale 2022 malgré le décalage temporel. La collecte des journaux/revues/magazines en apport volontaire dédiée au déstockage des vieux papiers en déchèterie présente un faible tonnage impactant peu le résultat global.

Verre (coût de revient à la tonne)

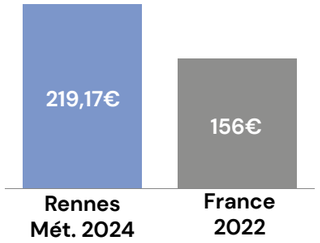


Verre
(coût de revient à l'habitant)

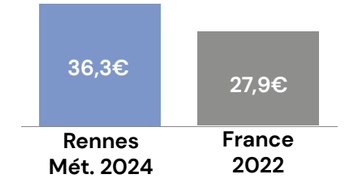


Les coûts de collecte du verre sont plus élevés que les moyennes de référence, en raison du choix de la métropole d'augmenter la proportion des bornes à verre enterrées. Celles-ci sont plus coûteuses que les bornes aériennes mais mieux intégrées dans l'espace urbain, moins sonores et plus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Déchèteries (coût de revient à la tonne)

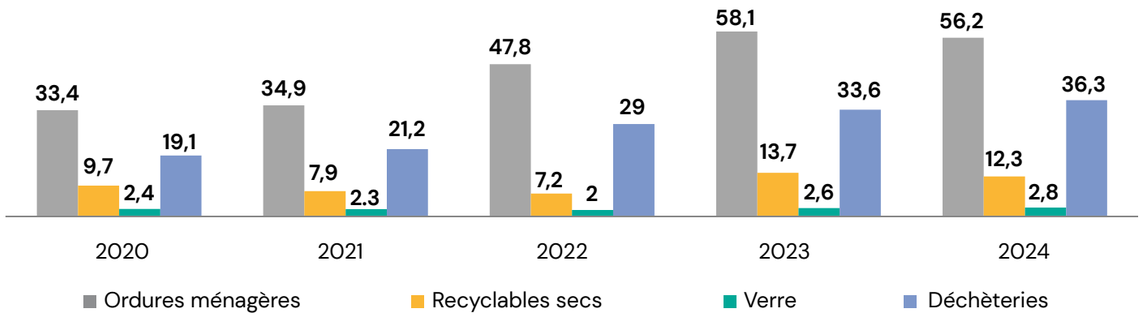


Déchèteries
(coût de revient à l'habitant)



Le coût de revient 2024 des déchèteries à la tonne et à l'habitant est au-dessus de la moyenne nationale 2022. Ce décalage est lié aux détournements des flux encombrants et incinérables du fait des travaux de l'UVE de Villejean, à des augmentations des coûts de collecte et à une politique ambitieuse de rénovation des déchèteries.

Évolution des principaux coûts de revient à l'habitant (en euros)



Par rapport à 2023, le coût de revient des ordures ménagères stagne du fait des travaux de reconstruction de l'UVE de Villejean qui se poursuivent. Les coûts de revient des recyclables secs sont en baisse suite à des recettes supplémentaires Pour les déchèteries, les coûts augmentent également sous l'effet de plusieurs facteurs : travaux d'amélioration des équipements, augmentation du nombre de flux triés, détournement des encombrants pour leur traitement, intégration progressive de la filière de réemploi au sein des installations.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

ANNEXES

Charges et produits

Flux de déchets (en euros)

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchet alimentaires des ménages	Déchets des déchèteries*	Déchets des professionnels	Encombrants	Gestion du passif	TOTAL
Charges de structure	650 704	43 210	295 136	33 963	444 950	58 714	23 255	7 754	**1 557 686**
Communication	146 747	13 273	60 094	720 007	118 240	13 358	71 250	1 009	**1 143 979**
Prévention	578 599	19 581	31 680	23 341	2 521 947	6 062	2 559	-	**3 183 770**
Pré-collecte	1 991 809	926 380	1 513 501	280 666	-	86 767	-	-	**4 799 123**
Collecte	10 242 085	755 086	5 208 570	793 797	5 148 369	2 212 249	500 159	-	**24 860 317**
Transfert / Transport	-	101 106	-	-	1 795 782	4 214	-	-	**1 901 102**
Traitement des déchets non dangereux	14 326 066	-	5 555 336	318 691	8 081 393	139 453	467 152	323 403	**29 211 493**
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	629 203	-	-	-	**629 203**
Autres charges	-	-	-	-	48 286	-	-	-	**48 286**
REG [Transport et traitement]	-	-	-	-	332 299	-	-	-	**332 299**
TOTAL Charges HT	27 936 009	1 858 637	12 664 318	2 170 467	19 120 468	2 520 817	1 064 375	332 166	67 667 257
TVA (FCTVA déduite)	1 9737 339	65 683	686 084	106 568	1 115 746	475 473	64 400	7 043	4 458 336
TOTAL Charges TTC	29 873 348	1 924 320	13 350 402	2 277 035	20 236 214	2 996 290	1 128 775	339 209	72 125 593
Produits industriels (dont prestation à des tiers)	1 124 396	379 682	1 990 755	424 186	837 720	479 500	17 609	92 621	**5346 470**
Soutiens des sociétés agréées	73 398	165 365	4 844 686	-	971 904	-	-	-	**6 055 354**
Aides et subventions	78 070	-	5 896	960	104 323	65	1 259	621	**191 194**
TEOM	31 712 867	1 562 546	6 926 573	2 076 099	20 467 561	2 4228 117	1 243 656	284 205	**66 701 623**
Redevances collecte et déchèteries	1 154 822	-	-	-	555 729	92 066	-	-	**1 802 618**
TOTAL Produits	34 143 554	2 107 593	13 767 909	2 501 246	22 937 236	2 999 749	1 262 523	377 448	80 097 258

*dont textiles

Flux de déchets (en euros par tonne)

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchet alimentaires des ménages	Déchets des déchèteries*	Déchets des professionnels	Encombrants	Gestion du passif	TOTAL
Charges de structure	8,3	2,9	12,3	10,8	6,5	12,8	12	0	**8**
Communication	1,9	0,9	2,5	228,7	1,7	2,9	36,8	0	**5,9**
Prévention	7,4	1,3	1,3	7,4	36,6	1,3	1,3	-	**16,3**
Pré-collecte	25,5	62,5	63,1	89,2	-	18,9	-	-	**24,6**
Collecte	131,3	50,9	217,1	252,2	74,7	481,9	258,1	-	**127,2**
Transfert / Transport	-	6,8	-	-	26,1	0,9	-	-	**9,7**
Traitement des déchets non dangereux	183,6	-	231,6	101,2	117,3	30,4	241	1,7	**149,5**
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	9,1	-	-	-	**3,2**
Autres charges	-	-	-	-	0,7	-	-	-	**0,2**
REG [Transport et traitement]	-	-	-	-	4,8	-	-	-	**1,7**
TOTAL Charges HT	358	125,4	527,9	689,5	277,4	549,1	549,1	1,7	346,2
TVA (FCTVA déduite)	24,8	4,4	28,6	33,9	16,2	103,6	33,2	0	22,8
TOTAL Charges TTC	382,8	129,8	556,5	723,3	293,6	652,7	582,4	1,7	369
Produits industriels (dont prestation à des tiers)	14,4	25,6	83	134,7	12,2	104,5	9,1	0,5	**27,4**
Soutiens des sociétés agréées	0,9	11,2	202	-	14,1	-	-	-	**31**
Aides et subventions	1	-	0,2	0,3	1,5	0	0,6	0	**1**
TEOM	406,4	105,4	288,7	659,5	297	529	641,7	1,5	**341,3**
Redevances collecte et déchèteries	14,8	-	-	-	8,1	20,1	-	-	**9,2**
TOTAL Produits	437,5	142,1	573,9	794,6	332,8	653,5	651,5	1,9	409,8

Flux de déchets (en euros par habitant)

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchet alimentaires des ménages	Déchets des déchèteries*	Déchets des professionnels	Encombrants	Gestion du passif	TOTAL
Charges de structure	1,4	0,1	0,6	0,1	0,9	0,1	0	0	**3,3**
Communication	0,3	0	0,1	2,1	0,2	0	0,2	0	**2,4**
Prévention	1,2	0	0,1	0,1	5,3	0	0	-	**6,7**
Pré-collecte	4,2	2	3,2	0,8	-	0,2	-	-	**10,1**
Collecte	21,6	1,6	11	2,3	10,9	4,7	1,1	-	**52,5**
Transfert / Transport	-	0,2	-	-	3,8	0	-	-	**4**
Traitement des déchets non dangereux	30,2	-	11,7	0,9	17,1	0,3	1	0,7	**61,6**
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	1,3	-	-	-	**1,3**
Autres charges	-	-	-	-	0,1	-	-	-	**0,1**
REG [Transport et traitement]	-	-	-	-	0,7	-	-	-	**0,7**
TOTAL Charges HT	58,9	3,9	26,7	6,4	40,3	5,3	2,2	0,7	142,8
TVA (FCTVA déduite)	4,1	0,1	1,4	0,3	2,4	1	0,1	0	9,4
TOTAL Charges TTC	63	4,1	28,2	6,7	42,7	6,3	2,4	0,7	152,2
Produits industriels (dont prestation à des tiers)	2,4	0,8	4,2	1,2	1,8	1	0	0,2	**11,3**
Soutiens des sociétés agréées	0,2	0,3	10,2	-	2,1	-	-	-	**12,8**
Aides et subventions	0,2	-	0	0	0,2	0	0	0	**0,4**
TEOM	66,9	3,3	14,6	6,1	43,2	5,1	2,6	0,6	**140,7**
Redevances collecte et déchèteries	2,4	-	-	-	1,2	0,2	-	-	**3,8**
TOTAL Produits	72	4,4	29	7;3	48,4	6,3	2,7	0,8	169

*dont textiles

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Organigramme

Direction des déchets et des réseaux d'énergies

Directrice : 1 ETP

Mission économie circulaire

Responsable : 1 ETP

Chargés de mission : 1 ETP

Alternant chargé de mission : 0,5 ETP

Service affaires générales

Responsable : 1 ETP

Chargé de mission numérique et SIG : 1 ETP
Secrétaires : 2 ETP
Chargée d'affaires générales : 1 ETP
Suivi administratif et financier : 1 ETP
Gestion comptable : 2 ETP

Service accompagnement - énergie déchets

Responsable : 1 ETP

Suivi administratif et financier : 1 ETP

Numéro Info Déchets / relation usager : 6 ETP

Médiateurs déchets : 6 ETP

Service civique : 1 ETP

Mission études et stratégie déchets

Responsable : 0,6 ETP

Chargée d'études et d'innovation déchets : 1 ETP

Chargé de mission Territoire déchets connecté : 0,9 ETP

Alternant repair-quartier : 0,5 ETP

Service collecte des déchets

Responsable : 1 ETP

Suivi administratif et financier : 1 ETP

Précollecte : 1 ETP

Base technique Montgermont : 9,6 ETP

Base de données : 4 ETP

Enquêteurs : 6 ETP

Renfort déploiement : 2 ETP

Collectes en porte-à-porte: 8,9 ETP

Apport volontaire et aménagement : 5,9 ETP

Tri à la source des déchets alimentaires : 6 ETP

Service filières – installations - réemploi

Responsable : 0,8 ETP

Suivi administratif et financier tri déchèteries : 2 ETP

Suivi administratif et financier UVE : 0,5 ETP

Exploitation du réseau de déchèterie : 2 ETP

Travaux déchèteries : 2 ETP

UVE : 2 ETP

Filières de valorisation : 4 ETP

Service réseaux d'énergies et de chaleur

Responsable : 1 ETP

Suivi administratif, financier et juridique : 1 ETP

Réseau de chaleur

Chartres-de-Bretagne / Gaz : 1 ETP

Rennes Sud : 2 ETP

Rennes Nord-Est et Vezin-le-Coquet : 1 ETP

Suivi travaux et SIG tous RCU : 1 ETP

Montants versés aux principaux prestataires

NOM	MISSIONS	2020	2021	2022	2023	2024
SUEZ RV OUEST	Collecte déchets ménagers + déchèteries mobiles + transport-traitement déchets ménagers	15 649 692	16 136 860	20 595 545	23 314 595	21 681 070
NCI ENVIRONNEMENT PAPREC CRV	Tri et conditionnement des recyclables	3 228 947	3 880 818	4 715 619	5 470 187	6 250 716
ENEREIZH	DSP - Incinération des ordures ménagères 5 (prise en charge partielle des transports -traitements)			3 748 156	6 378 151	6 203 261
TRIBORD	Exploitation réseau déchèteries Sous-traitance collecte déchets ménagers	3 604 006	3 996 724	4 555 241	5 071 047	4 949 533
NETRA	Réception et traitement des plâtres Tri et conditionnement des papiers, cartons, encombrants	1 462 700	2 177 947	2 708 567	3 199 710	3 381 050
LA FEUILLE D'ÉRABLE	Collecte des papiers et cartons	2 011 884	1 949 248	2 317 370	2 452 424	2 757 215
SÉCHÉ ÉCO-INDUSTRIE	Traitement et valorisation des Refiom + traitement encombrants	511 621	425 568	1 474 273	1 996 365	2 120 628
ENVIE TRANSPORT BRETAGNE	Collecte objets réemployables Collecte et traitement des batteries	202 800	297 741	411 410	639 728	1 335 388
LETM ASSOCIES	Campagne information déchets				160 365	910 474
SIDEPAQ	Coopération traitement déchets				514 487	761 730
SIRCOB	Coopération traitement déchets			488 517	472 468	572 683
KERVAL CENTRE ARMOR	Coopération traitement déchets			333 258	565 563	491 956
S3T EC	Coopération traitement déchets			75 521	280 000	481 825
JACKY DUFEU	Transport déchets			204 848	439 720	478 254
PAPREC GRAND OUEST	Transport caissons déchèteries	795 058	560 000	480 167	514 862	464 412
TRIADIS SERVICES	Collecte et traitement des DDS	318 207	361 252	227 311	438 778	440 456
TRANSPORTS BRANGEON	Location enlèvement de caissons	128 080	227 244	173 264	303 064	431 038
STP1P	Broyage évacuation des végétaux Traitement et valorisation des mâchefers	309 888	306 013	387 721	438 418	429 709
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE	Coopération traitement déchets			80 000	151 985	365 687
VALCOR VALORISATION CORNOUAILLE	Coopération traitement déchets				222 000	365 230
SYNDICAT INTERCOMMUNCAL DE TRANSFERT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	Coopération traitement déchets				342 466	291 983
LE GOFF BREALAISE DE TRANSPORT	Transport traitement OMR			460 519	362 160	286 073
BRANGEON RECYCLAGE CENTRE OUEST	Evauation transport végétaux déchèteries				283 503	281 696
VERDICITÉ	Déploiement compostage partagé +accompagnement « zéro tonte »					221 493
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT TRI RECYCLAGE ÉLIMINATION DES DÉCHETS	Copération traitement déchets			139 756	331 433	180 386
SIGRENEA	Télérelève fonctionnement	142 573	155 884	107 457	140 093	180 272
JKG France	Maintenance curative et préventive des conteneurs enterrés					176 551
CIE DE NETTOIEMENT ET TRANSPORTS	Récept. et conditionnement des papiers et cartons collectés					173 115
SUEZ ORGANIQUE	Broyage évacuation transport végétaux déchèteries			48 195	140 553	143 844
BREIZ LOC	Location enlèvement de caissons			120 017	121 000	130 018
SECURITAS	Rondes gardiennage déchèteries			56 006	119 000	127 718
VERT LE JARDIN	Déploiement et pérenisation gestion de proximité déchets alimentaires			138 110	271 902	116 827
ÉTABLISSEMENT MAURICE THEAUD SA	Broyage + exploitation réseau déchèterie			69 941	119 731	105 983
LES RECYCLEURS BRETONS	Broyage évacuation transport végétaux déchèteries			58 184	118 099	113 515
LAFARGE HOLCIM GRANULATS	Réception et traitement des inertes en déchèteries	118 733	129 962	97 470	127 625	98 116

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Tonnages collectés dans les déchèteries et plateformes de végétaux

Déchèterie
Plateforme végétaux

Commune	Amiante / Ciment	Batteries	Bois A	Bois B	Cartons	Cartouches impression	DDS	DEEE	Ferrailles	Gravats	Huile de friture	Huile de vidange
Acigné	0,1	2			80	0,2	24	77	85	249	0,7	4
Betton	80	4	69	255	146	0,5	52	160	178	614	1	5
Brécé												
Bruz	106	7	101	337	158	0,5	65	201	263	875	1	9
Cesson-Sévigné	107	4	73	281	137	0,6	41	154	164	504	0,9	6
Chantepie	0,2	3	50	90	106	0,3	30	110	99	292	0,8	4
Clayes												
Corps-Nuds												
Gévezé	0,1	1			46	0,1	15	53	74	204	0,4	2
La Chapelle-des-Fougeretz	0,1	1	36	50	64	0,2	18	56	58	320	0,6	2
Le Rheu												
Le Verger			29		10		9	11	16	76		
L'Hermitage												
Mordelles	0,6	5	50	127	136	0,3	73	202	216	614	1	8
Pacé	119	4	101	338	167	0,6	75	199	251	895	1	9
Rennes Baud	0,3	4	37	150	126	0,5	43	164	150	348	0,6	4
Rennes Boedriers	0,3	2	35		114	0,2	25	119	142	284	0,8	7
Rennes La Harpe	0,2	7	106	476	224	0,8	76	290	296	713	1	5
Romillé	0,3	3			75	0,2	35	105	146	360	0,5	7
Saint-Armel	0,2	5	105	279	150	0,4	68	197	207	700	1	11
Saint-Erblon	0,02	2	73	234	115	0,3	46	141	166	1 219	1	8
Saint-Jacques-de-la-Lande	0,3	4	58	212	77	0,3	34	124	129	991	0,9	3
Saint-Sulpice-la-Forêt												
Thorigné-Fouillard	0,3	2	28	54	69	0,2	18	65	69	167	0,5	3
Vezin-le-Coquet		1			31	0,1	11	34	44	167	0,3	2
Tri-troc mobile		0,6			8	0,2	7	42	25	1	0,5	0
Total 2024	415	62	951	2 882	2 038	6	764	2 501	2 780	9 593	16	100
Total 2023	438	62	884		2 014	4	694	2 340	2 628	14 457	16	95
Évolution 2024-2023	-5%	0%	8%		1%	38%	10%	7%	6%	-34%	4%	6%

Huisseries	Inciné-rables	Mobilier + ABJ + ASL	Piles	Plastiques rigides	Plâtre Classe 2	Pneuma-tiques	Réemploi	Souches	Tout-venant	Végétaux	TOTAL 2024	TOTAL 2023	Évolution 2024-2023
	169		1		307		27		454	566	2 045	2 257	-9%
	305	252	2		715		78	158	523	2 459	6 058	6 805	-11%
								23		218	241	266	-10%
	397	346	3	45	920		196	77	520	2 199	6 826	7 141	-4%
5	260	280	2		872	69	57	112	443	2 219	5 792	5 983	-3%
	270	284	1		762				464	472	3 036	3 037	0%
								4		146	150	162	-7%
								13		464	477	537	-11%
			0,5		159			27	429	638	1 650	1 893	-13%
	111	108	0,9		274		25		180	445	1 749	1 628	7%
								22		413	434	472	-8%
	35	20			13					99	318	348	-9%
								12		288	300	310	-3%
	360	351	2		902		52	98	695	1 750	5 643	5 982	-6%
	375	338	2	41	1 212	101	70	104	708	2 241	7 354	8 997	-18%
	317	332	1		927				677	532	3 813	3 604	6%
	290		1		692				881	458	3 051	3 222	-5%
7	459	543	3		2 043		139		1 184	686	7 266	6 812	7%
	182		1		343			38	595	1 021	2 913	3 107	-6%
3	319	339	2	47	975		56	81	566	2 018	6 130	6 280	-2%
	234	214	1	34	897	39	49	86	393	1 646	5 598	5 825	-4%
	168	223	1	25	742		56	69	389	875	4 182	5 037	-17%
								18		313	331	417	-21%
	127	131	0,9		270		22		201	538	1 766	1 942	-9%
	82		0,4		208			14	213	382	1 190	1 112	7%
		95	0,5			1			15		196	144	36%
15	4 461	3 855	29	192	13 233	211	826	957	9 530	23 085	78 509		
	5 120	5 072	27	129	10 494	236	746	972	10 147	26 872		83 320	
	-13%	-24%	7%	48%	26%	-11%	11%	-14%	-6%	-14%			-6%

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Filières de valorisation des déchets

	Filières de valorisation	Type de déchet	Mode de collecte	Lieu de valorisation	Tonnage 2024
1	Incinération avec valorisation énergétique (UVE Villejean)	Ordures ménagères	PAP ET AV	RM	-
		Incinérables	Déchèteries	RM	-
		Tout-venant	Déchèteries	RM	-
		Refus de tri de la collecte sélective	PAP et AV	RM	-
2	Incinération avec valorisation énergétique (UVE Villejean)	Ordures ménagères	PAP ET AV	France	**36 643**
		Incinérables	Déchèteries	France	**3 124**
		Refus de tri de la collecte sélective	PAP et AV	France	**4 968**
3	Stockage en ISDND	Ordures ménagères	PAP ET AV	France	**41 638**
		Incinérables	Déchèteries	France	-
		Tout-venant	Déchèteries	France	**9 626**
4	Valorisation organique	Ordures ménagères	PAP ET AV	France	**197**
5	Valorisation matière	Incinérables	Déchèteries	France	**1 289**
6-11	Recyclage Plastiques (PET clair / PET Couleur / PE / PP/ PS / plastiques souples)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France ou Europe de l'ouest	**1 849**
12	Recyclage cartonnettes (5.02)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France	**8 115**
13	Recyclage Tétrabriques ELA (5.03)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France	**278**
14	Recyclage Métaux ferreux (acier)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France	**1 272**
15	Recyclage Métaux non ferreux (aluminium et petits aluminiums)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	Europe	**39**
16-19	Recyclage papier (catégorie 1.02, 1.11, 2.06 et 3.05)	Papiers et JRM issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France ou Europe de l'ouest	**6 986**
20	Recyclage en fonderie	Verre issu de la collecte sélective	PAP ET AV	France	**15 444**
21	Fabrication d'allume-feu	Cagettes des professionnels	PAP ET AV	RM	**120**
22	Méthanisation	Déchets alimentaires	PAP	France	**3 148**
23-25	Recyclage (catégorie 1.05 et 5.02)	Cartons des professionnels	PAP	France	**3 598**
		Cartons	AV	France	**110**
		Cartons	Déchèteries	France	**2 038**
26	Comblement de carrière	Gravats	Déchèteries	RM	**2 783**
27	Enfouissement en ISDI	Gravats	Déchèteries	RM	**4 760**
28	Réutilisation en sous-couche routière	Gravats	Déchèteries	RM	**2 050**
29	Tri pour valorisation matière	Encombrants	Tritout Collecte sur RDV Dépôts sauvages Apport direct	RM	**1 935**
30	Tri plâtre en mélange	Plâtre	Déchèteries	RM	**12 889**
31	Tri plâtre propre	Plâtre propre	Déchèteries	RM	**344**
32	Valorisation matière	Ferrailles	Déchèteries	RM	**2 780**
33	Démantèlement puis recyclage - Éco-organisme	DEEE et lampes	Déchèteries	RM	**2 501**
34	Tri puis valorisation - Éco-organisme	Mobilier	Déchèteries	France	**3 855**
35	Valorisation énergétique en chaudière biomasse	Bois A et souches	Déchèteries	RM	**1 908**
36	Filière CSR - REP Mobilier et PMCB	Bois B	Déchèteries	France	**2 882**
37	Démantèlement puis recyclage - REP PMCB	Huisseries	Déchèteries	France	**15**
38	Traitements physico-chimiques et/ou incinération DDS	DDS REP et hors REP	Déchèteries	France	**764**
39	Vente en boutique de seconde-main	Objets réemployables	Déchèteries	RM	**826**
40	Enfouissement en ISDD	Amiante ciment	Déchèteries	Ille-et-Vilaine	**415**
41	Recyclage huile de vidange	Huile de vidange	Déchèteries	Ille-et-Vilaine	**100**
42	Recyclage pneumatiques	Pneumatiques REP et hors REP	Déchèteries	France	**211**
43	Recyclage batteries	Batteries	Déchèteries	RM	**62**
44	Recyclage piles	Piles	Déchèteries	Europe	**29**
45	Recyclage huile de friture	Huile de friture	Déchèteries	France	**16**
46	Recyclage cartouches impression	Cartouches impression	Déchèteries	France	**6**
47	Incinération DASRI avec valorisation énergétique	DASRI	Association AIDES	**France**	**0**
48	Recyclage plastiques rigides	Plastiques rigides	Déchèteries	France	**192**
49	Articles de bricolage et de jardin thermiques - REP ABJ	Articles de bricolage et de jardin thermiques	Déchèteries	France	**1**
50	Articles de sport et loisirs - REP ASL	Articles de sport et loisirs	Déchèteries	France	**7**
51	Compostage	Végétaux	Déchèterie	RM et Ille-et-Vilaine	**20 762**
52	Co-compostage	Végétaux	Déchèterie	RM et Ille-et-Vilaine	**2 323**
TOTAL DÉCHETS VALORISÉS (en tonnes)					**204 899**

RM = Rennes Métropole
NB : quelques effets de stock sur les exutoires génèrent un écart entre ce tonnage traité et le tonnage collecté

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Indicateurs de suivi du plan stratégique déchets 2030

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	OBJECTIF 2025	OBJECTIF 2030
1 ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LE CHANGEMENT DE LEURS PRATIQUES									
1.1 Définir puis déployer une stratégie globale du changement de comportement									
Réduction des DMA produits par rapport à 2019	kg/hab./an	469	451	486	457	446	433	436	412
Amélioration de la qualité du geste de tri en collecte sélective des usagers (taux de refus de tri)	%	17,0 %	19,3 %	18,2 %	19,6 %	21,3%	21,8%	à suivre	à suivre
Réduire la part de déchets dans les OMR pouvant faire l'objet d'une collecte séparative ou d'un tri à la source	kg/hab./an	178,5	176,4	177,5	175,1	166,9	164,8	162,9	151,9
1.2 Dédier des moyens conséquents à la prévention et à la communication de proximité									
Suivre les dépenses liées à la prévention et aux changements de comportement (M€)									
> Moyens humains Rennes Métropole	M€	0,44	0,48	0,54	0,5	0,8	0,9	à suivre	à suivre
> Fonctionnement (hors amortissements)	M€	0,62	0,68	1,32	1,8	3	3,5	à suivre	à suivre
> Investissements (non amortis)	M€	0,16	0,15	0,11	0,4	0,7	1,6	à suivre	à suivre
100 % des habitants sensibilisés	%	7,0 %	3,2 %	4,0 %	4,1 %	5,3%	18,4%	100 %	100 %
1.3 S'appuyer sur l'information incitative									
100 % des foyers pavillonnaires en PAP bénéficiant d'une information incitative individuelle	%	0 %	0 %	0 %	0 %	0%	0%	94 %	100 %
100 % des foyers de l'habitat collectif bénéficiant d'une information incitative	%	0 %	0 %	0 %	0 %	0%	0%	à suivre	100 %
2 ACHETER ET CONSOMMER RESPONSABLE									
2.1 Tendre vers le zéro plastique à usage unique sur le territoire en 2030									
Réduire les plastiques présents dans les OMR et la collecte sélective par rapport à 2019	kg/hab./an	34,2	33,2	33,2	33,7	32	31,1	31	28
2.2 Réduire le gaspillage alimentaire									
Réduire le gaspillage alimentaire présent dans les OMR par rapport à 2019	kg/hab./an	12,8	12,6	12,7	12,3	11,9	11,6	11,5	10,3
2.3 Réduire les textiles à usage unique sur le territoire en 2030									
Réduire les textiles à usage unique présents dans les OMR par rapport à 2019	kg/hab./an	30,4	29,9	30,1	30,9	29,9	29	28,2	26,9
2.4 Réduire les emballages									
Taux de pratique de l'achat en vrac (sur la base d'une enquête)	%	X	X	55 %	X	X	X	à suivre	à suivre
Suivre la part de cartons dans les OMR et la collecte sélective (cartons type e-commerce)	kg/hab./an	non suivi	non suivi	non suivi	12,0	8,8	7,1	à suivre	à suivre
2.5 Réduire la surconsommation de vêtements									
Réduire le textile vestimentaire dans les OMr par rapport à 2019	kg/hab./an	8,9	8,7	8,8	6,6	6,4	6,2	8,7	8,4
3 PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS ET DES MATÉRIAUX									
3.1 Généraliser les locaux « réemploi » dans les déchèteries									
100 % des déchèteries équipées d'un local satisfaisant dédié au réemploi avant 2030	%	28 %	28 %	%	28 %	28%	33%	à suivre	100 %
Multiplier par 3 le réemploi en déchèteries par rapport à 2019	kg/hab./an	1,0	0,6	1,6	1,7	1,6	1,7	2,7	3,4
3.2 Mettre en œuvre des « repair quartiers », favoriser le partage à une échelle locale									
Suivre le nombre de repair quartiers multifonctionnels (prêt de matériels, ateliers thématiques, lieux de sensibilisation…) créés et en cours de création	nombre	0	0	0	0	0	0	1	à définir
3.3 Soutenir les acteurs du réemploi et de la réparation									
Suivi du nombre d'acteurs de la réparation et du réemploi dans l'annuaire de Rennes Métropole	nombre	non suivi	non suivi	non suivi	non suivi	BDD en création	BDD créée	à suivre	à suivre

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	OBJECTIF 2025	OBJECTIF 2030
4 GÉRER LES BIODÉCHETS (VÉGÉTAUX ET DÉCHETS ALIMENTAIRES) EN PROXIMITÉ									
100 % des habitants du territoire desservis par une solution de tri à la source des biodéchets (collecte sélective ou gestion de proximité) dès 2024	%	41 %	45 %	57 %	59 %	46%	72%	100 %	100 %
Réduire la quantité de déchets alimentaires compostables présents dans les ordures ménagères par rapport à 2019	kg/hab./an	34,3	32,1	32,3	40,0	38,6	37,5	25	20,7
4.1 Déployer le compostage collectif et individuel à plus grande échelle et avec plus d'autonomie									
100 % des habitants « équipables » desservis par un composteur d'ici 2024	%	41 %	45 %	56 %	58 %	63%	79%	100 %	100 %
Augmenter le taux de participation au compostage collectif pour les métropolitains concernés	%	48 %	48 %	49 %	49 %	49%	49%	60 %	75 %
4.2 Prévoir les modalités de collecte pour les usagers non desservis par le compostage									
100 % des habitants « non équipables en composteur » desservis par une collecte d'ici 2024	%	0 %	0 %	1 %	1 %	15%	64%	100 %	100 %
Faire progresser le geste de tri des déchets alimentaires pour tous les métropolitain collectés en bac	%	40 %	40 %	40 %	40 %	40%	40%	60 %	75 %
4.3 Transformer ses végétaux en ressources pour son jardin									
Tendre vers « zéro tonte de pelouses » collectées en 2030 et réduire la part des végétaux apportés en déchèteries ou collectés en porte-à-porte par les habitants par rapport à 2019	kg/hab./an	65,7	56,1	66,5	54,7	57,4	48,7	55,9	50,7
5 ADAPTER LE SERVICE AUX USAGERS									
5.1 Adapter le schéma de collecte pour répondre aux enjeux de la trajectoire									
100 % des bacs roulants OMR et collecte sélective pucés d'ici 2025	%	70 %	70 %	75 %	77 %	94%	96%	100 %	100 %
Stabiliser voire diminuer les kilomètres de collecte en 2025 et 2030 par rapport à 2019	km	1 567 800	1 503 256	1 515 584	1 532 045	1 406 492	1 514 157	à suivre	à suivre
5.2 Poursuivre le maillage du territoire avec des déchèteries performantes									
Avoir une déchèterie à moins de 15 minutes de chaque habitation (% de la population ayant une déchèterie à moins de 15 min)	%	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,9%	99,9%	à suivre	à suivre
5.3 Faire évoluer les services en déchèteries pour renforcer la prévention et la valorisation									
Équiper toutes les décheteries du contrôle des accès pour les usagers particuliers d'ici 2026 (sauf pour les sites destinés à fermer)	%	0 %	0 %	0 %	0 %	0%	0%	100 %	100 %
Diminuer la part de non « valorisables » en déchèteries (tout-venant et incinérables) par rapport à 2019 (hors végétaux et gravats)	%	47 %	44 %	40 %	38 %	36%	31%	à suivre	à suivre
100 % des gardiens ont reçu une formation de « valoriste »	%	5 %	X	X	X	25%	27%	100 %	100 %
5.4 Répondre aux spécificités du secteur urbain dense pour la gestion des déchets occasionnels									
Nombre de logements du milieu urbain dense desservis par une solution spécifique pour la dépose des déchets occasionnels (hors déchèterie mobile)	nombre logements	5 795	6 393	9 273	9 358	8 389	13 314	à suivre	à suivre
Doubler le nombre d'heures d'ouverture de la déchèterie mobile	heures	1 640	1 320	1 800	1 840	1 690	3 760	3 280	3 280
6 DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE VALORISATION									
6.1 Favoriser le recyclage et la valorisation									
Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage	%	44 %	non suivi	non suivi	46,4 %	43,9%	41,4%	55 %	60 %
Viser le zéro enfouissement direct (hors amiante)	%	0,4 %	0,4 %	0,4 %	9 %	17,6%	28%	à suivre	à suivre
Réduire la distance entre le cœur de métropole (Hôtel Rennes Métropole) et l'exutoire déchets alimentaires	km	75	75	75	75	75	75	à suivre	à suivre
Augmenter le nombre de filières gérées dans le cadre du SPGD	nombre filières	39	39	40	46	49	52	à suivre	à suivre
Nombre de coopérations développées avec d'autres collectivités	nombre coopérations	1	1	1	8	9	9	6	7
6.2 Améliorer les performances de l'unité de valorisation énergétique									
Maintenir la valorisation énergétique de 100 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une préparation au réemploi et au recyclage d'ici 2025 (hors inertes, hors amiante)	%	99,6 %	99,6 %	99,6 %	90,6 %	82,4%	72,5%	100 %	100 %
Augmenter la performance énergétique de l'UVE (électrique + thermique)	%	90,7 %	84,0 %	89,0 %	113 %	0%	0,0%	à suivre	à suivre
Maintenir la valorisation des mâchefers en technique routière	km	100 %	100 %	100 %	100 %	NA	100%	100 %	100 %

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Évolution par commune des poids des principaux déchets ménagers collectés à Rennes Métropole

Statistiques par commune	Pop. au 1/1/25	KG OM/HAB.					KG EMB+JRM/HAB.					KG VERRE/HAB.					KG DA/HAB.		
		2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2022	2023	2024
TOTAL	473 973	180	181	176	170	165	52	52	51	48	51	36	37	35	34	33	3	3,5	6,6
Acigné	6 911	152	149	144	138	137	52	54	51	49	52	42	45	45	43	41	2	2	3
Bécherel	685	184	175	166	164	163	60	57	56	56	60	102	94	90	83	79	2	3	9
Betton	12 775	163	161	155	148	143	56	58	53	52	53	43	42	40	38	37	2	3	4
Bourgbarré	4 692	158	148	147	150	149	58	55	53	50	50	34	33	32	31	29	1	1	1
Brécé	2 185	150	155	158	147	138	50	52	52	46	49	48	49	54	46	45		1	
Bruz	19 667	180	185	176	162	157	58	61	57	52	54	40	39	36	32	31	4	6	6
Cesson-Sévigné	18 076	194	202	202	186	184	59	63	62	60	64	40	43	40	39	38	4	6	12
Chantepie	10 378	172	178	176	172	166	49	51	51	49	52	34	38	37	36	34	1	2	2
Chartres-de-Bretagne	8 678	181	183	172	168	156	59	54	54	51	50	41	39	35	33	30	0	1	2
Chavagne	4 562	148	153	150	140	132	61	59	59	53	53	41	39	35	34	32	4	3	4
Chevaigné	2 396	144	142	131	117	118	50	49	44	43	43	39	34	33	32	32			
Cintré	2 614	147	144	138	126	113	54	51	48	44	46	40	40	39	37	27			
Clayes	941	150	143	133	116	118	51	39	38	35	36	70	75	70	68	62			
Corps-Nuds	3 555	166	164	160	155	151	52	50	48	48	50	47	47	42	41	38	8	11	11
Gévezé	5 987	160	152	142	129	125	51	54	52	48	51	37	40	34	32	34	1	0	0
La Chapelle-Chaussée	1 299	143	137	136	125	123	51	49	48	47	50	28	28	27	26	24	1	2	3
La Chapelle-des-Fougeretz	4 603	169	160	154	157	153	52	55	54	52	58	36	39	38	41	43	1	3	3
La Chapelle-Thouarault	2 266	154	154	144	134	126	55	54	48	45	48	41	43	46	47	46			
Laillé	5 154	144	140	135	137	133	55	56	55	53	54	43	43	38	40	34	4	4	6
Langan	1 090	144	140	131	119	114	55	50	49	46	49	36	38	35	33	30			
Le Rheu	9 823	192	196	187	177	167	54	55	51	48	51	34	38	34	32	30	9	7	9
Le Verger	1 404	139	135	143	138	139	48	49	47	47	50	50	51	47	49	42	1	1	2
L'Hermitage	4 683	173	166	157	151	143	56	61	58	53	57	37	37	33	33	31	1	1	2
Miniac-sous-Bécherel	788	147	139	132	126	124	50	48	48	47	51	34	37	37	34	33			
Montgermont	3 777	211	209	204	192	180	57	54	54	49	50	41	40	34	34	39	3	2	5
Mordelles	7 831	175	174	167	156	150	61	61	59	55	58	52	54	53	50	46	2	2	3
Nouvoitou	3 732	161	177	168	151	143	60	58	55	52	52	44	45	41	40	36	0	2	6
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	7 995	199	200	185	179	173	66	64	58	57	58	42	41	37	36	35	1	2	3
Orgères	5 602	172	171	163	156	150	59	59	55	52	51	31	32	29	27	25	3	3	5
Pacé	11 815	168	166	158	155	156	53	56	51	50	54	45	50	47	49	53	4	4	6
Parthenay-de-Bretagne	1 802	141	135	124	115	114	51	47	46	44	45	35	35	30	30	27			
Pont-Péan	4 289	149	153	149	143	143	48	52	55	51	54	38	39	37	33	36			
Rennes	227 830	190	191	187	182	177	48	49	48	45	48	33	33	31	30	29	4	4	9
Romillé	4 154	160	158	155	148	148	54	53	52	49	56	54	58	54	50	46	3	3	6
Saint-Armel	2 344	155	149	143	130	126	53	60	61	60	64	95	105	101	102	99			
Saint-Erblon	3 615	166	158	153	143	141	58	62	60	54	54	44	43	38	37	35	2	2	2
Saint-Gilles	5 489	175	173	164	151	143	54	52	47	44	46	32	29	26	26	23	0	1	1
Saint-Grégoire	9 992	202	200	202	197	184	56	54	52	47	49	36	37	36	35	35	4	4	6
St-Jacques-de-la-Lande	13 593	181	181	181	174	175	47	46	45	45	49	28	29	29	28	29	4	5	12
Saint-Sulpice-la-Forêt	1 557	105	96	85	73	70	64	60	54	49	50	43	44	43	40	37			
Thorigné-Fouillard	8 631	147	145	139	134	130	49	52	49	46	48	38	36	35	33	32	0	1	1
Vern-sur-Seiche	8 272	184	187	181	172	177	58	56	56	53	55	38	37	36	36	35	5	4	6
Vezin-le-Coquet	6 441	161	160	149	144	141	46	49	47	44	46	32	34	33	34	35	2	2	0

OM = ordures ménagères ; EMB = emballages ; JRM = journaux revues magazines ; DA = déchets alimentaires
Les données du collecteur n'ayant pas la qualité requise, il a été décidé de ne plus distinguer dans cette page les déchets des professionnels de ceux des ménages.
NB : les poids de verre et, dans une moindre mesure, d'emballages et JRM, sont à considérer avec précaution. En effet, ces poids intègrent les dépôts en déchèteries, qui viennent gonfler de manière artificielle les tonnages des communes sur lesquelles est implantée une déchèterie. Les poids de papier & cartons des professionnels ne sont pas décomptés ci-dessous. Idem pour les apports directs de verre au centre de tri.

→ *Ci-dessous le chantier de l'UVE.*



Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Glossaire

AJB
Articles de Jardin et de Bricolage (filière REP)

ASL
Articles de Sport et Loisirs (filière REP)

Audiar
Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise

CSR
Combustibles Solides de Récupération.
Les CSR sont essentiellement composés de plastiques non recyclables, de papiers et cartons et textiles souillés. Ils possèdent de ce fait un haut pouvoir calorifique, ont une composition homogène permettant un traitement optimisé avec des rejets minimisés.

DASRI
Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux. En font partie les seringues et aiguilles des personnes en autotraitement et celles des toxicomanes.

DDS
Déchets Diffus Spécifiques. Ce sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé ou l'environnement : aérosols, produits chimiques, acides, pots de peinture, piles et accumulateurs, filtres à huiles...

DEA
Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEEE
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, comme les produits d'électroménager, les ordinateurs, les appareils photo...

DREAL
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Encombrants
Ce sont les déchets volumineux provenant des ménages qui ne peuvent être collectés ni en ordures ménagères, ni en collecte sélective : matelas, gazinières, meubles, réfrigérateurs...

ESS
Économie Sociale et Solidaire

Inerte
Est considéré comme inerte tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine. Ex. : parpaings, briques, carrelages, béton, tuiles...

ISDD
Installation de Stockage des Déchets Dangereux ou centre d'enfouissement

ISDND
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux ou centre d'enfouissement

Mâchefers
Constitués en majorité de matériaux incombustibles (verre, métal...), les mâchefers sont des résidus solides recueillis à la base des fours de l'UVE à l'issue de la combustion des déchets.
Transformés en graves de mâchefers au terme d'un processus de maturation et de déferraillage, ils peuvent être valorisés en sous-couche routière s'ils sont conformes aux seuils réglementaires.

PAV
Point d'Apport Volontaire

PMCB
Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (filière REP)

Refiom
Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

Refus de tri
Déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri

REP
Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Si la REP est basée sur la responsabilité individuelle des producteurs, la plupart d'entre eux choisissent de se regrouper. Ils adhèrent à une société agréée par les pouvoirs publics (un éco-organisme) à laquelle ils versent une contribution financière. Celle-ci, reversée aux collectivités locales ou aux prestataires, vient en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des déchets concernés.

Tritout
Les opérations Tritout sont des opérations de déstockage des encombrants et des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux des ménages). Elles sont organisées par Rennes Métropole sur demande des communes, hors Rennes.

TRR
Taux de Réutilisation et de Recyclage. Selon l'article 11 de la directive 2008/98/CE et la directive UE 2018/51, il se calcule :
> Au-delà du premier niveau de tri des déchets donc niveau du synoptique des pages 8 et 9.
> Hors déchets dangereux (amiante et DDS), hors inertes, hors plâtre.
> En réintégrant les mâchefers et les métaux valorisés sur UVE (Rennes Métropole fait le choix de réintégrer uniquement ceux dont elle a la gestion sur l'UVE de Villejean).

Le TRR est le ratio du valorisé de niveau 2 (matière et organique) sur la totalité du traité de niveau 2 (matière, organique, valorisation énergétique et stockage).

TVM
Taux de Valorisation Matière. Selon l'article L541-1 du Code de l'environnement, il se calcule :
> En « envoyé vers » donc au niveau 1 du synoptique des pages 8 et 9.
> Hors déchets dangereux (amiante et DDS) et hors inertes.

Le TVM est le ratio du valorisé de niveau 1 (matière et organique) sur la totalité du traité de niveau 1 (matière, organique, valorisation énergétique et stockage).

UVE
Unité de valorisation énergétique des ordures ménagères, naguère appelée UIOM (pour usine d'incinération des ordures ménagères).

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

Hôtel de Rennes Métropole
4 avenue Henri Fréville
CS 93111
35031 RENNES Cedex
Tél. 02 99 86 60 35

Nous contacter :

Direction des déchets et des réseaux d'énergies
Numéro Info Déchets : 0 223 622 622
Courriel : dechets@rennesmetropole.fr